

DELIBERATION
du Conseil d'administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 10 juillet 2018

Délibération n° 2018 – 10/07/2018 – 1

Approbation du verbatim du Conseil d'administration du 28 mai 2018

Le Conseil d'administration

- VU le Code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne

Après en avoir délibéré

Approuve avec 25 voix pour (unanimité) :

le verbatim du Conseil d'administration du 28 mai 2018.

Dijon, le 11 juillet 2018

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

P.J. : Verbatim du Conseil d'administration du 28 mai 2018

Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

Verbatim du Conseil d'Administration du 28 mai 2018

Collège A - Professeurs et personnels assimilés

➤ Membres présents ou représentés

Monsieur Alain BONNIN,
Monsieur Sébastien CHEVALIER (procuration à David COUSSON),
Monsieur Frédéric DEBEAUFORT,
Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX (procuration à Frédéric DEBEAUFORT),
Madame Sylviane LEONI,
Monsieur Louis de MESNARD.

Collège B - Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés

➤ Membres présents ou représentés

Monsieur Laurent BRACHAIS,
Madame Peggy CENAC-GUESDON,
Madame Sandrine ROUSSEAU (procuration à Christelle SERÉE-CHAUSSINAND),
Monsieur Philippe SALVADORI,
Madame Christelle SERÉE-CHAUSSINAND,
Monsieur Jean SUISSE.

Collège des personnels BIATSS

➤ Membres présents ou représentés

Madame Delphine BADIAN (présente jusqu'à 16h, procuration à Philippe SALVADORI à partir de 16h),
Madame Tania CARNET (présente jusqu'à 16h45),
Monsieur Cédric CLERC,
Monsieur David COUSSON,
Monsieur Alexandre FOURNIER,
Monsieur Jean-Emmanuel ROLLIN.

Collège des usagers

➤ Membres présents ou représentés

Madame Ambre ADAMIAK,
Monsieur Alexandre ARMAND (procuration à Amélie BOUDIER),
Madame Amélie BOUDIER,
Monsieur Théo CADEL (suppléé par Rémi CADEL),
Madame Clara PRIVÉ.

Membre absent

Monsieur Pierre-Louis MAGNAT.

Personnalités extérieures

➤ Membres présents ou représentés

Madame Elisabeth BEAU (procuration à Alain BONNIN),
Monsieur Lionel BRETILLON,
Madame Maude CLAVEQUIN (suppléée par Francine CHOPARD),
Madame Aline GRANDIDIER,
Monsieur Denis HAMEAU (procuration à Louis de MESNARD),
Monsieur Pierre-Antoine KERN,
Monsieur Jean-Claude MEUNIER-LARIOTTE,
Madame Pascale PONSE (présente jusqu'à 17h).

Personnes présentes à titre consultatif

Monsieur Alain HELLEU, Directeur général des services,
Monsieur Pascal JOBARD, Agent comptable,
Monsieur Julien MARLOT, représentant de Madame la Rectrice de l'Académie de Dijon, Chancelière de l'université de Bourgogne,
Monsieur Emmanuel RANC, Directeur général des services adjoint,

Invités

Monsieur Jean-Jacques BOUTAUD, Vice-président de la Commission de la formation et de la vie universitaire,
Monsieur Cyril GOMET, Chef de cabinet du Président de l'université,
Monsieur Pascal NEIGE, Vice-président délégué à la recherche,
Monsieur Pierre-Etienne THEPENIER, Directeur du pôle des Ressources humaines,
Monsieur Sylvain TRICHARD-COMPAROT, Directeur de cabinet du Président de l'université,
Monsieur Grégory WEGMANN, Vice-président délégué en charge du suivi de l'offre de formation et du pilotage.

Ordre du jour :

I) Informations du Président et du Vice-Président.....	1
II) Approbation du verbatim du Conseil d'Administration du 24 avril 2018.....	15
III) Questions statutaires.....	16
Conditions d'exercice du droit de suffrage des chercheurs et membres des corps d'ingénieurs, de personnels techniques et d'administration des organismes et établissements publics de recherche	16
IV) Questions financières.....	17
1. Tarifs, subventions et dons	17
2. Sorties d'inventaire	20
V) Travaux du Comité Technique (CT) du 14 mai 2018.....	21
1. Dispositif du compte personnel de formation	21
2. Mise en œuvre du dispositif expérimental de télétravail	23
3. Mise en œuvre du RIFSEEP pour la filière ITRF catégorie B.....	30
VI) Compte rendu des travaux de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du 14 mai 2018	32
1. Commission FSDIE du 3 mai 2018	33
2. Rentrée 2018 : architecture de l'offre de formation par mention et parcours en Licence, Licence professionnelle et Master à l'Université de Bourgogne.....	36
3. Commission de la pédagogie du 26 avril 2018	43
- Projets internationaux	43
- Diplômes d'université	44
- Diplômes nationaux.....	48
4. Calendrier des procédures d'inscription à l'Université de Bourgogne pour l'année 2018-2019	54
VII) Compte rendu des travaux de la Commission de la Recherche (CR) du 15 mai 2018.....	55
1. Demandes de financement déposées par les laboratoires dans le cadre du troisième appel à projets régional 2018 – Dispositif Plateformes.....	55
2 Demandes de financement déposées par les laboratoires dans le cadre du troisième appel à projets régional 2018 – Dispositif Excellence.....	56
3. Demandes de subventions FEDER	57
VIII) Compte rendu et approbation de conventions et de contrats	58
1. Approbation de conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne.....	58
2. Compte rendu des conventions hors subvention	59
IX) Questions diverses.....	60
Plateforme PACSMUB : proposition d'attribuer le nom de M Alain TABARD à la salle E-S05 (faculté des Sciences de Mirande).....	60

VERBATIM
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE
(SEANCE DU 28 MAI 2018)

*(La séance est ouverte à 14 h 00 sous la présidence de Monsieur Alain Bonnin,
Président de l'Université de Bourgogne)*

-:-:-:-:-

Le Président.- Bonjour à tous.

On va pouvoir ouvrir ce conseil d'administration en formation plénière auquel je vous remercie d'être présents.

Quelques informations générales sur l'actualité de notre université avant d'entrer dans l'ordre du jour.

I) Informations du Président et du Vice-Président

Le Président.- Tout d'abord, une bien triste nouvelle qui est celle du décès d'une de nos étudiantes en seconde année de licence STAPS, qui était une étudiante en option Football et qui est décédée dans des circonstances qui, pour l'heure, ne m'ont pas été expliquées. Mais c'est toujours un événement extrêmement douloureux pour notre communauté.

Évidemment, j'ai pris l'attache du doyen de l'UFR STAPS pour lui transmettre au nom de l'établissement toutes les condoléances de notre communauté à la fois pour les enseignants, pour les personnels administratifs de l'UFR et, bien entendu, pour les étudiants de la promotion de cette jeune fille qui est décédée.

Je voudrais également accueillir parmi nous au conseil d'administration, cet après-midi, un nouveau membre qui est M. Jean-Claude Meunier-Larlotte, qui est proviseur du lycée Charles De Gaulle.

On vous souhaite la bienvenue et on vous remercie de bien vouloir associer votre expertise aux travaux de notre conseil d'administration.

Vous arrivez dans un moment qui est essentiel sur le lien entre le lycée et l'université puisque la loi Orientation et réussite des étudiants nous amène à renforcer ce lien qui existe entre enseignement secondaire et enseignement supérieur et je ne doute pas que l'on aura l'occasion de bénéficier de votre expertise et de travailler en tandem avec vous.

Dans les autres éléments d'information, je voudrais également vous dire qu'à l'UFR des Sciences de Santé, l'équipe décanale a été remplacée la semaine dernière.

Marc Maynadié, qui est professeur d'hématologie, a été élu à la direction de la composante et Christine Marie, qui est professeure de physiologie, a été élue vice-doyen de la composante et l'équivalent de doyen de la circonscription Pharmacie.

Je dois dire que tout ceci s'insère dans la continuité d'un travail brillamment mené par Mme Chulia, qui est une collègue actuellement retraitée, enseignante en pharmacie... anciennement enseignante en pharmacie à la faculté de Limoges et qui a, pendant une année, presque une année, pendant toute l'année universitaire depuis le mois de septembre, bien voulu assurer les fonctions de vice-doyen de la circonscription de Pharmacie pour nous aider à remettre cette circonscription Pharmacie sur de bons rails.

Maintenant, la gouvernance de cet UFR des Sciences de Santé est en place et j'attends, je dois dire, avec beaucoup de plaisir et d'intérêt la possibilité de travailler avec la nouvelle équipe.

Je voudrais vous faire également un point rapide, parce que je pense en avoir parlé suffisamment régulièrement, sur la situation, la déclinaison locale du mouvement de contestation étudiante dans le cadre de la loi Orientation et réussite des étudiants.

La situation dans notre université, vous le savez, après deux journées qui ont été des journées tendues à la fin du mois de mars et au début du mois d'avril, qui ont été marquées par des faits de violence et de dégradation sur lesquels nous avons déjà eu l'occasion de nous exprimer, la situation au retour des congés de printemps, le 23 avril, a été une situation que je qualifierais d'apaisée.

Un certain nombre d'étudiants qui souhaitaient contester la loi ont demandé au directeur général la possibilité d'avoir accès à une salle, ce qui a été accepté avec, en contrepartie, l'engagement, d'une part, qu'aucune dégradation ne serait menée dans cette salle et que, d'autre part, les personnes qui occupaient cette salle pendant la journée quitteraient les locaux le soir. Autrement dit, que personne ne dormirait sur place.

Cet engagement a été parfaitement respecté et, de fait, pendant toute la période qui s'est étendue du 23 avril jusqu'à la fin du mois de mai, les étudiants qui souhaitaient pouvoir exprimer leur opposition à la loi ont eu la possibilité de le faire mais dans un cadre qui a toujours été un cadre parfaitement respectueux de la légalité républicaine et, parallèlement, l'établissement a pu fonctionner dans des conditions normales et l'ensemble de la seconde session d'examens a pu se dérouler dans des conditions normales et le calendrier de cette seconde session d'examens n'a pas eu à être modifié.

Voilà, la situation en est là.

Je voudrais vraiment remercier chaleureusement tous ceux qui se sont engagés dans cet accord.

Remercier également tous les personnels. J'ai eu l'occasion de le faire, mais je tiens à le répéter aujourd'hui. Remercier tous les personnels qui sont à l'accueil du bâtiment Droit-Lettres, qui s'occupent des services du planning et qui ont joué un rôle essentiel dans un fonctionnement équilibré de cette période qui aurait pu être une période de tension importante où des dérapages auraient pu se produire. Je pense que le sens des responsabilités de chacun a prévalu et il faut maintenant s'en réjouir.

Pour l'heure, le mouvement étudiant, en tout cas dans notre université, dans sa forme de contestation et d'occupation des locaux, est actuellement terminé. J'ai donc bon espoir que nous allons maintenant terminer dans la sérénité l'année universitaire.

Évidemment, tout ceci, j'ai eu l'occasion déjà de le dire, n'a été possible qu'en s'appuyant sur une société de protection extérieure, des vigiles, avec un dispositif que nous avons toujours tenu à proportionner de façon juste, à la réalité de la situation et donc, pratiquement chaque jour, le dispositif a été réévalué de façon à maintenir sur un socle minimum le besoin de vigiles.

Néanmoins, cette situation crée un surcoût financier pour l'établissement et, évidemment, j'écrirai à la ministre pour lui demander que l'État veuille bien compenser ce surcoût pour l'établissement puisque, au bout du compte, c'est bien l'université de Bourgogne qui, à travers ces recrutements d'une société de protection, assume sur ses ressources propres la situation en matière de sécurité.

Je voudrais aussi qu'on prenne un temps au minimum d'information, peut-être également d'échange, sur la déclinaison locale de la mise en place de Parcoursup qui, vous le savez, a rendu ses premiers résultats mardi dernier.

Depuis mardi, la situation évolue de jour en jour de façon, je pense, favorable. Je vais donc passer la parole à Christelle Serée-Chaussinand qui porte ce dossier et qui pourra vous en donner tous les éléments qui sont importants à partager tous ensemble, à ce jour et à l'heure qu'il est.

Christelle.

Mme Serée-Chaussinand.- Peut-être simplement dire... Bonjour à tous. Simplement dire que les choses se passent, disons, tel qu'on l'escomptait. C'est-à-dire que nous avons une baisse régulière du nombre de lycéens en attente pour l'université et, dans le même temps, une augmentation des inscriptions à l'université.

Pour vous donner quelques chiffres qui sont actualisés de ce matin. En gros, on a eu 30 000 candidatures, 30 697 exactement. Tous ces dossiers ont été... Comment dire ? Étudiés.

Alors, je les découvre en même temps que vous parce qu'ils m'ont été adressés, il y a quelques minutes.

Au 23 mai, le lendemain des premiers résultats sur Parcoursup, il restait encore une vingtaine de milliers d'étudiants en attente. 20 498. Ils ne sont plus que 12 000 aujourd'hui. Donc on a une baisse, vous voyez, régulière et qui s'est accentuée, là, sur le week-end, -12 % le premier jour, moins -8 % le second et là, sur le week-end, -26 %. Ce qui fait qu'à l'heure actuelle, nous avons 1 813 inscriptions « oui définitif » pour l'uB et les jeunes qui ont répondu « oui définitif » n'ont aucun autre vœu en attente.

Donc les choses évoluent, ce qui veut dire que d'autant plus de places seront libérées pour d'autres candidats sur la plateforme.

Et au niveau national, si on peut aussi avoir quelques idées de chiffres. Dès le 22, dans notre académie, 53 % des jeunes avaient eu une réponse favorable. Le chiffre était passé à 56 % le lendemain et aujourd'hui on est aux environs de 63 %, chiffre communiqué par le Rectorat.

Le Président.- Merci, Christelle.

Donc l'objectif, si on peut parler d'objectif, mais l'idée, la prospective était qu'au moment du début des épreuves du baccalauréat, environ les trois quarts des lycéens aient pu bénéficier d'une proposition et je pense qu'on est manifestement raisonnablement sur cette trajectoire.

Peggy, vous voulez dire un mot.

Mme Cénac-Guesdon.- C'est une question pendant qu'on est dans les chiffres sur Parcoursup.

Est-ce qu'on pourrait connaître les chiffres tels qu'ils apparaissent sur le site du ministère en sept catégories de candidats dans le tableau de bord, ils appellent cela, qui est accessible en ligne ?

Donc il y a sept catégories de candidats. Est-ce qu'on pourrait avoir les effectifs, même approximatifs, sur l'uB de ces candidats dans ces sept catégories ?

Mme Serée-Chaussinand.- Alors, je n'ai pas ces chiffres-là... Comment dire ? Les vérifications journalières que me remonte Séverine Delaunay ne vont pas jusqu'à tant de précision. Elle avait plusieurs dossiers à mener jusqu'à présent. C'est pour cela qu'elle n'est pas allée... Donc je n'ai absolument aucune indication, malheureusement, à vous donner sur ces sept catégories.

Mme Cénac-Guesdon.- En particulier, le nombre de candidats qui ont renoncé au système ou qui ont demandé à être reçus par le Rectorat, est-ce que vous connaissez le... Approximativement ?

Mme Serée-Chaussinand.- Nous avons eu une première... Alors, il y a déjà eu une commission académique d'accès à l'enseignement supérieur qui s'est tenue, on va dire, en interne au niveau du Rectorat jeudi matin et puis la vraie première grande réunion a lieu vendredi 1^{er} juin et je sais qu'actuellement, il y a 55 dossiers à traiter.

Mme Cénac-Guesdon.- Merci.

Mme Serée-Chaussinand.- C'est le seul chiffre que j'ai. Je n'en ai pas d'autre.

Le Président.- Philippe, tu veux intervenir ?
Vas-y.

M. Salvadori.- Je saisis l'occasion pour évoquer un aspect que le conseil d'administration appréciera.

Dans l'UFR des Sciences humaines, six des sept départements ont décidé de ne pas classer et, dans un premier temps, le président de l'université de Bourgogne avait accepté l'idée qu'on envoie une réponse positive à tous les vœux exprimés.

Puis, dans un deuxième temps, l'université de Bourgogne, son président et ses vice-présidents se sont ravisés, fort tardivement d'ailleurs, puisque c'était vendredi, juste avant le week-end de la Pentecôte, date quasi limite pour le traitement des dossiers, et ont choisi d'opérer un classement.

Par quelle commission ? Nommée comment ? Je ne sais puisqu'aucune commission n'avait été formée dans les disciplines concernées.

Sans doute les choses ont-elles été traitées dans la légalité. Sur ce point, je n'en doute pas.

En revanche, je m'étonne que ces commissions formées à la hâte, qui ont appliqué des barèmes de classement qui leur sont propres et qui, en aucun cas, n'ont l'aval des collègues des disciplines concernées, et qui amènent à des discriminations très fortes entre les types de bac, je m'étonne que ces commissions

aient pu respecter ce que la loi exige, c'est-à-dire la lecture des lettres de motivation, des dossiers remplis par les étudiants... par les lycéens passés par les conseils de classe, dans un temps de deux jours, puisqu'il s'agit, je crois, de 7 000 vœux à peu près. Je m'étonne très fortement que ces commissions aient pu respecter les critères mêmes que l'université avait fixés et qui demandent cette appréciation très fine des dossiers.

En tous les cas, les critères qui ont été communiqués aux directeurs de l'UFR des Sciences humaines n'envisagent nullement ces aspects à la fois qualitatifs et quantitatifs. Donc là, j'émet les plus grands doutes sur la légalité de la procédure.

Je rappelle que l'une des choses qui avait été reprochée à certains éléments de Parcoursup consistait dans le traitement purement quantitatif des données des étudiants et on nous avait rappelé qu'il fallait apprécier d'autres éléments et notamment les lettres de motivation et autres éléments du même genre. Donc je m'étonne très fortement.

Par ailleurs, je n'étonnerai personne en disant que cette façon de procéder, qui peut avoir sa logique purement de docilité, pour ne pas dire de servilité apeurée, vis-à-vis du ministère, cette façon de procéder n'est pas de nature à amener mes collègues à changer de position pour l'année à venir.

Je vous rappelle que tout au contraire, ils se raidiront dans une position que je n'ai pas à juger, mais qui avait été la plupart du temps débattue démocratiquement dans les instances représentatives des départements.

Le Président.- Un mot de réponse générale et Christelle pourra ensuite préciser.

L'option de départ était effectivement, comme tu l'indiques, Philippe, pour les départements pédagogiques qui n'avaient pas souhaité classer, de laisser cette liberté en informant bien les directeurs de composante que les flux étudiants éventuellement non maîtrisés devraient rester à la charge de la composante.

Ça, c'est une option qui était tenable au moment où un grand nombre d'universités en France étaient restées sur une stratégie de cette nature et on pouvait penser légitimement qu'un équilibre allait se mettre en place entre les différentes universités.

La raison pour laquelle il a fallu modifier l'option prévue initialement, c'est qu'il est apparu dans les tout derniers jours, effectivement, que toutes les universités classaient et que restant la seule université à ne pas classer, on courait le risque clairement d'avoir un afflux d'étudiants beaucoup plus important que tout ce que nous aurions été en situation d'assumer.

Ce n'est ni de l'apeurement ni de la servilité. C'est simplement du pragmatisme face à une situation qui est une situation qui a évolué de jour en jour et dont on a suivi l'évolution de jour en jour.

Maintenant, sur la mise en place, je pense que Christelle a des éléments plus précis à apporter.

Mme Serée-Chaussinand.- Cette commission n'a pas été constituée de façon opaque. Elle est constituée de trois personnes qui sont des enseignants-chercheurs :

- Frédéric Debeaufort, qui est vice-président au CA,
- Jean-Jacques Boutaud, vice-président élu à la CFVU,
- et moi-même.

Nous avons procédé au classement des dossiers et je peux vous dire que nous avons procédé d'une manière totalement analogue aux autres composantes.

Pour revenir sur les chiffres. Vous parliez de 7 000 dossiers, c'est 5 393 exactement puisque je les ai passés en revue.

Nous avons utilisé l'outil d'aide à la décision et ayant suivi la formation de l'outil d'aide à la décision, aidés également par Séverine Delaunay qui a été un soutien technique important, nous avons pris les attendus de chacune des formations et avons paramétré l'outil d'aide à la décision, utilisant les notes de première et de terminale exactement de la même manière que dans les autres composantes et nous avons, une fois ce classement préalable effectué, repassé les dossiers, classé les ex æquo et travaillé donc de manière pédagogiquement, je pense, fiable et respectable. Et peut-être cette attitude-là est-elle plus responsable que d'accueillir peut-être 1 500 étudiants en L1. En psychologie, par exemple.

M. Salvadori.- Alors, vous ne répondez pas... Pardon, excuse-moi.

Mme Cénac-Guesdon.- Je tenais juste à m'insurger. En quoi votre qualité de vice-présidents vous rend compétents pour classer des dossiers que les collègues de la discipline ont eux-mêmes refusé de classer ?

Et puis les mensonges, on commence à en avoir un petit peu marre, comme quoi l'uB serait la seule à ne pas classer, il faut arrêter. Il y a un certain nombre d'universités entières, pas juste quelques départements. Je pense à Lyon 2, à Bordeaux Montaigne, en particulier, mais il y en a d'autres, où l'université a refusé de classer. Alors n'allez pas nous dire que l'uB serait restée le seul établissement à ne pas vouloir classer les étudiants. Il faut arrêter.

M. Salvadori.- Vous ne répondez pas, Madame la Vice-présidente, à ma remarque sur la légalité.

Vous savez très bien que parmi les critères, notamment pour l'Histoire, puisque c'est vous qui l'avez imposé, ce critère, il n'avait pas été voulu par mes collègues, il fallait prendre en compte les éléments qualitatifs de motivation.

Rien dans ce que vous venez de dire ne souligne que vous ayez pris en compte ces éléments.

Tout dans ce qui a été adressé par écrit au directeur de la composante montre que ces éléments requis n'ont pas été pris en compte et donc, me semble-t-il, agir hors des normes que vous avez vous-même prescrites.

Mme Serée-Chaussinand.- Ces normes-là, c'était la mise en place de la fiche Avenir...

M. Salvadori.- Oui.

Mme Serée-Chaussinand.- ...comme premier élément d'examen des dossiers. Or, le travail que nous avons fait, la fiche Avenir est le reflet exact des bulletins de première et de terminale. Donc nous n'avons fait que retravailler à partir de ces éléments-là.

M. Salvadori.- Ce n'est pas si exact que vous le dites et... Enfin, je salue le courage de collègues qui ont consacré leur week-end de Pentecôte au traitement de ces 5 300 et je-ne-sais-plus-combien dossiers.

Je pense que la grande crainte de l'invasion par les Barbares que vous agitez est une crainte totalement vaine au regard... D'abord, parce que vous n'avez pas pris la précaution... En tous les cas, au moment où vous m'avez contacté vendredi matin. Vous n'avez pas pris la précaution de peser l'éventualité quantitative de cette crainte, c'est-à-dire combien de personnes venant de régions autres que la nôtre avaient émis des souhaits dans les disciplines concernées.

Je pense que la crainte était totalement vaine. Totalement vaine.

Ce n'est pas du pragmatisme, c'est de l'agitation et je le maintiens, je pense que c'est surtout la volonté de complaire au ministère et de ne pas faire tache sur une cartographie nationale.

Je pense que tout cela est un peu pitoyable et montrant surtout quelle est la philosophie profonde de cette réforme et de ces processus mis en place, beaucoup de travail pour pas grand-chose parce que, de toute façon, j'espère bien, et ce que vous avez dit en propos liminaire le montre, que nous aurons tous les étudiants qui ont émis des vœux pour les disciplines que nous leur offrons, et tout cela me semble utiliser le temps et la réflexion des collègues pour pas grand-chose.

Par ailleurs, je maintiens, et cette fois je ne parle pas au nom de mes collègues que je ne représente pas sur ce point, mais au nom de la liste que je représente, je maintiens mon scepticisme sur la méthode.

En effet, les étudiants reçoivent des réponses positives, mais ce n'est peut-être pas des réponses positives aux vœux qui, à leurs yeux, étaient prioritaires. Donc s'il s'agit d'envoyer des gens faire ce qu'ils n'ont guère envie de faire, je ne pense pas que cela résolve le problème fondamental de l'échec en L1 qui est celui de la motivation.

L'attribution administrative après distillation dans l'usine à gaz d'une place dans l'enseignement supérieur qu'on n'a pas vraiment voulue, il faut bien cocher des cases, cela me semble une gestion par les nombres qui ne tient absolument pas compte de l'intérêt réel des futurs étudiants.

Le Président.- La motivation est essentiellement un des éléments importants à prendre en compte.

Il faut également pouvoir prendre en compte le profil de chaque étudiant, ce que sont ses aptitudes préférentielles.

C'est également un élément qui doit être essentiel dans l'orientation et, de fait, cette loi pour laquelle à l'université de Bourgogne en tout cas, nous avons décidé d'augmenter d'environ 250 la capacité d'accueil pour la prochaine rentrée universitaire, je dois dire que nous sommes sur une académie, l'académie de Dijon, où on attend environ 500 bacheliers supplémentaires aux épreuves du baccalauréat, donc 500 étudiants potentiels en plus. Et bien sûr, ces 500 étudiants potentiels en plus, l'université de Bourgogne a augmenté sa capacité d'accueil pour la rentrée prochaine de 240, c'est-à-dire que l'établissement prend la mesure de l'effort collectif et finalement accomplit la moitié de l'effort d'accueil qui est nécessaire au niveau de l'académie.

Donc pour moi, on est bien dans le cadre d'une loi qui n'est pas une loi de sélection, mais une loi qui vise simplement à veiller à ce que les jeunes lycéens soient orientés au mieux.

Bien sûr, il faut tenir compte de leurs motivations, c'est tout à fait vrai, mais également en fonction des talents qui sont les leurs et qui ne sont pas forcément toujours les mêmes talents et les mêmes aptitudes.

M. Salvadori.- Monsieur le Président, si on s'élève à la philosophie, il faut y aller carrément. Il faut y aller carrément.

Cette loi est bien une loi de sélection et ce qu'elle pose en principe, principe hypocritement dissimulé mais inscrit dans la réalité des processus, c'est qu'on n'a plus droit d'accès à l'université. On a droit à être classé pour avoir accès à un certain nombre de places et le principe de ce classement est fondé sur la probabilité de réussite. Il est fondé sur la probabilité de réussite.

Nous écartons des gens. Plus exactement nous les classons fort bas, avec le souhait plus ou moins secret qu'ils ne viennent pas. Nous écartons des gens dont nous estimons, au regard de leurs résultats dans l'enseignement secondaire, y compris pour des filières du supérieur dont ils n'ont aucune pratique, je pense à la Psychologie notamment, nous les classons sur l'idée statistique d'une réussite probable ou d'un échec probable.

Or... J'étais très intéressé par un document que les services centraux nous ont expédié la semaine dernière sur les taux de réussite en L1 de notre université.

J'ai vérifié une chose qui dément, d'ailleurs, des propos qu'on peut avoir les uns et les autres à la légère. Dans la plupart, à une ou deux exceptions près m'a-t-il semblé, je crois notamment en droit, dans la plupart des disciplines, les taux de réussite des bacs qui sont censés nous poser problème et que vous classez mal dans les critères que vous avez retenus, c'est-à-dire les bacs technologiques et professionnels, dans la plupart des disciplines, ces taux ne sont pas de zéro. Ils sont faibles, ils sont de 8 à 9 %, mais ne sont pas de zéro.

À partir de là, comment passe-t-on de la probabilité de réussite et d'échec à l'exercice d'un droit à la formation ? Ça, c'est une question que la gestion par les nombres ne peut pas résoudre et c'est le fondement, c'est le défaut principal du processus mis en place, c'est qu'il traite de manière statistique et probabiliste ce qui relève de l'engagement et de la liberté d'un ou d'une... de quelqu'un qui cherche à avoir une formation dans l'enseignement supérieur.

À partir du moment où le taux n'est jamais de zéro... Le taux de réussite n'est jamais de zéro, je ne vois pas comment on peut faire passer de la probabilité au refus. C'est, dès lors, de la gestion statistique à l'imposition d'une norme qui exclut la liberté de ceux qui sont des citoyens de notre petite république universitaire.

C'est ce bond de la gestion par les nombres et par la statistique vers le refus de l'exercice d'une liberté qui me semble tout à fait condamnable dans ce qui a été mis en place et qui change de manière fondamentale les paradigmes de l'enseignement supérieur en France.

Et bien évidemment, c'est une réforme hypocrite. Elle n'ose pas dire ce qu'elle est et, fort heureusement aussi, comme vous l'avez rappelé, la plupart des universités ont la sagesse d'augmenter leur capacité d'accueil et donc de faire que les difficultés qui pourraient éventuellement se poser ne se poseront heureusement pas.

Il n'en reste pas moins que le changement de paradigmes, le changement de critères est fondamental. Nous avons changé le système universitaire.

Le Président.- Tu n'as pas tort. Il y a effectivement un changement de paradigmes, mais c'est vrai qu'on est presque sur une question, tu l'as dit, qui est presque de philosophie, c'est-à-dire : faut-il que pour ces quelques pour cent qui sont susceptibles de réussir, et c'est probablement tout à fait vrai, un grand nombre se trouve dans des situations de mauvaise orientation et, de fait, perde des années de

vie, des années de formation, accumule des échecs et des rancœurs, parce que c'est aussi le cas en cas de mauvaise orientation ?

C'est vrai qu'on peut peut-être résumer cette loi de cette façon. En tout cas, toujours est-il que nous, à l'UB, on a souhaité en faire une loi d'orientation et pas une loi de sélection et que c'est la raison pour laquelle, comme beaucoup d'universités françaises d'ailleurs, on a fait ce choix d'augmenter notre capacité d'accueil pour offrir à un maximum de jeunes la capacité de rentrer dans l'enseignement supérieur.

Peggy et on arrêtera et on poursuivra sur l'ordre du jour. De toute façon, on aura l'occasion de refaire des points sur la situation de Parcoursup.

Peggy, allez-y.

Mme Cénac-Guesdon.- Je partage tout à fait ce qu'a dit Philippe, mais juste je souhaite intervenir sur ce que vous venez de dire sur l'augmentation de nos capacités d'accueil de 240.

Je voudrais quand même rappeler que sur ces 240, il y en a 100 qui sont à Sciences et Techniques et qui sont juste une correction des 100 qui avaient disparu l'année d'avant.

Et jusqu'à présent, et je pense que cela va continuer, Sciences et Techniques n'est pas une filière en tension. La question qui se pose, c'est : tous les étudiants qui voulaient aller ailleurs et qui ne seront pas pris ailleurs, est-ce qu'on va les envoyer en Sciences et Techniques parce qu'on a mis des places en Sciences et Techniques, alors qu'ils ne veulent pas y aller ou est-ce qu'on va ouvrir une place dans les formations où il y en aura besoin ?

Je ne suis pas aussi optimiste que vous sur le fait que tout va bien se passer pour nous à la rentrée et que chacun pourra avoir les vœux qu'il souhaite. Je pense que les capacités d'accueil telles qu'on les a fixées sont insuffisantes pour accueillir le flux et le vœu de nos étudiants et qu'il faudra certainement les revoir à la hausse à la rentrée.

Le Président.- Je ne vous dis pas que tout va bien se passer. Je vous dis qu'on a pris nos responsabilités et qu'on fait en sorte, tous, dans nos responsabilités, que les choses se passent bien pour l'accueil des étudiants.

Oui, si vous voulez intervenir.

Mme Privé.- Moi, j'aimerais intervenir par rapport à l'outil d'aide à la décision que j'appellerais « algorithme » parce que concrètement c'est cela.

Si la possibilité que les algorithmes locaux soient révélés et sur la manière dont tous les étudiants de chaque filière ont été choisis par rapport à cet algorithme, s'il pouvait y avoir une transparence de la part de l'université de Bourgogne sur ces algorithmes justement.

Le Président.- Il n'y a pas véritablement d'algorithme de classement. Christelle, qui maîtrise mieux que moi ces choses-là, pourra le dire...

Mme Cénac-Guesdon.- Il faut arrêter de nous prendre pour des andouilles.

Le Président.- ...mais on n'a pas d'algorithme de classement au sens des algorithmes qui prévalaient sur le système précédent.

Mme Cénac-Guesdon.- Vous nous faites croire que vous avez classé 7 000 dossiers en trois jours sans algorithme ? Il faut arrêter de nous prendre pour des andouilles et de nous raconter n'importe quoi à longueur de séance. Ça va !

Mme Serée-Chaussinand.- Il faut voir ce que vous mettez derrière le mot « algorithme ». Si vous mettez derrière le mot « algorithme » ce qu'il y avait derrière le mot « algorithme », quand on parlait d'APB, effectivement on ne prenait en compte que deux éléments, l'ordre des vœux et le lieu de résidence. Donc c'était un algorithme arbitraire et sans valeur pédagogique.

Là, le classement qui est fait par l'outil d'aide est renseigné en fonction des attendus et donc en fonction des éléments d'examen des dossiers. Donc si, dans les attendus, il est indiqué que les matières où il s'agit de s'exprimer le mieux en français par exemple, enfin la qualité de l'argumentation ou les compétences en mathématiques sont importantes, à ce moment-là, on va aller, grâce à cet outil, faire un pré-classement.

Mais attention, cet outil est un outil. Donc ce n'est pas... Il ne se substitue pas aux commissions pédagogiques. Il aide au classement et donc cela permet de faire un premier classement mais qui n'est en rien le classement définitif parce qu'il est d'abord impossible, si vous utilisez cet outil, de n'utiliser que lui, d'accord ? Parce que cet outil trouve des *ex aequo* par exemple. Parce qu'il y a tout un tas de jeunes qui ne sont pas classés au résultat de cet algorithme dont vous parlez. Ou qu'il faut aller puiser individuellement dans tous les dossiers qui n'ont pas été pris en compte et qui sont sans classement.

Donc il y a un véritable travail d'une commission pédagogique et qui va aller lire ensuite les appréciations.

Et en plus, encore une fois, pour l'avoir manié, c'est extrêmement... Comment dire ? Pas facile, mais vous avez tous les éléments très efficacement à portée de main pour rendre la chose possible. Et lorsque vous parlez de 5 000 dossiers, aucune composante n'a eu 5 000 dossiers à traiter.

Les IUT traitent des milliers de dossiers depuis des années sans que cela n'ait posé de problème pour... Enfin, je n'ai pas la moyenne du nombre de dossiers, je ne l'ai jamais calculée, mais vous avez... Donc il faut ramener les choses à la réalité de ce qui s'est vraiment fait dans les commissions.

Le Président.- Merci, Christelle.

Une dernière intervention et on passera à la suite.

Mme Privé.- La question que je posais, c'était si l'université de Bourgogne pouvait être transparente sur cet outil d'aide ou algorithme et pouvait justement donner les critères qui avaient été retenus par filière pour la rentrée 2018.

Mme Serée-Chaussinand.- Excusez-moi, mais ils sont affichés sur Parcoursup. On l'a fait, on les a votés en CFVU exceptionnelle le 12 janvier dernier.

Mme Cénac-Guesdon.- Non, cela ne parle pas des attendus.

M. Salvadori.- Non, non, non !

Mme Cénac-Guesdon.- La question ne porte pas sur les attendus, mais sur le critère, sur l'algorithme qui a permis de trier les dossiers, de classer les dossiers, même si ce n'est pas un classement définitif. L'outil d'aide à la décision.

Mme Serée-Chaussinand.- Mais l'outil d'aide à la décision a été paramétré dans les composantes, enfin dans les commissions, à partir des critères qu'on a votés. Le tableau des attendus donne lieu à des critères d'examen des dossiers, des modalités d'examen des dossiers.

M. Salvadori.- Non... Non... Non !

Mme Cénac-Guesdon.- Non, ce n'est pas cela qui donne les (*mot inaudible*).

M. Salvadori.- Madame la Vice-présidente, arrêtez ! Arrêtez ! Ce n'est pas vrai... Ce n'est pas vrai.

Mme Serée-Chaussinand.- Monsieur le doyen, arrêtez « Arrêtez ! Ce n'est pas vrai ».

M. Salvadori.- Non, ce n'est pas vrai.

Le Président.- Je vous propose qu'on...

M. Salvadori.- Ce n'est pas vrai puisque ce qu'il y a dans les attendus ne permet pas... Lorsqu'on a voulu faire voter les critères par la CFVU, vous les avez... Je pense à la Psychologie où les collègues avaient, dans un souci de transparence, affiché le paramétrage et notamment les coefficients apportés à tel ou tel bac, vous les avez retirés. C'est donc bien que vous ne les vouliez pas.

Mme Serée-Chaussinand.- Je me permets d'intervenir sur ce point, effectivement.

Donc vos collègues avaient paramétré bac S... Je ne connais plus les chiffres exacts. Bac S, il fallait avoir la moyenne, mettons, de 13,75. Bac L, il fallait avoir la moyenne de 12,10. Bac ES... Voilà. Ceci était proprement illégal. Donc nous avons retiré tous ces éléments...

M. Salvadori.- Voilà !

Mme Cénac-Guesdon.- Et oui ! Mais ils ont été utilisés quand même, vous le savez bien.

Mme Serée-Chaussinand.- ...et nous avons laissé la fiche Avenir.

Mme Cénac-Guesdon.- C'est bien pour cela que vous ne voulez pas les diffuser.

M. Salvadori.- Eh bien voilà, c'est tout.

Mme Serée-Chaussinand.- Et donc il n'y a pas de moyennes qui ont été faites dans les autres formations. De ce même type.

M. Salvadori.- Qu'est-ce que vous nous racontez ? Vous nous racontez des choses qui sont contradictoires avec ce que vous nous écrivez.

Vous m'avez écrit à moi en tant que doyen sur le paramétrage que vous avez effectué pendant la Pentecôte... Vous m'avez écrit... Le « vous » n'est peut-être pas vous, mais en tous les cas c'est vous - ce sera agréable à transcrire -, vous m'avez écrit que vous preniez les moyennes générales, toute chose qui s'avoue, sans revenir sur les « vous ». Que vous preniez les moyennes générales de première et de terminale et que vous affectiez des coefficients suivant le type de bac. Ce n'est pas plus compliqué que cela.

Sauf que cela n'a jamais été voté dans les conseils centraux parce qu'en effet, ce n'est pas le même niveau de décision et de précision.

Donc il y a bien des paramétrages qui sont opérés. Je comprends totalement la demande qui est faite pour que la chose soit claire. Il me semble même que ce serait une très bonne chose, ne serait-ce que pour les collègues des disciplines, qu'ils sachent. Parce que dans certaines disciplines, ces paramétrages ont été faits sans que l'ensemble des collègues soient au courant. Je ne parle pas que de ma composante. Il n'y a pas de secret derrière tout cela et la demande de transparence me semble de nature à éclairer les lycéens sur la façon dont ils sont classés.

Si vous voulez que cette réforme réussisse et j'ai cru comprendre que c'était votre souhait, donnez-lui les moyens de la réussite.

Elle repose quand même, et c'est tout à fait normal, sur le droit à l'information des lycéens. La dissimulation ne permet pas d'éclairer un choix sur le marché, c'est tout. Sinon, il n'y a pas de choix... Il n'y a pas de choix.

Les bras m'en tombent qu'on en soit à ce niveau de discussion. Franchement, les bras m'en tombent.

Le Président.- On s'en tient là pour aujourd'hui et on va suivre régulièrement, de semaine en semaine...

M. Salvadori.- Non, Monsieur le Président, il y a une demande. Une demande vous a été faite.

Le Président.- ...l'évolution de Parcoursup et...

M. Salvadori.- Une demande vous a été faite. Vous y répondez oui ou vous y répondez non, mais vous y répondez.

Mme Cénac-Guesdon.- Vous pouvez quand même répondre clairement à la demande de Mme Privé.

Le Président.- Et la réponse... La réponse a été faite.

Mme Cénac-Guesdon.- La réponse est que vous refusez de les communiquer, on est bien d'accord ?

M. Salvadori.- Je n'ai pas entendu. Je demande à ce qu'elle soit refaite parce que moi, je ne l'ai pas comprise.

Le Président.- Eh bien, la réponse a été faite, donc on va maintenant...

M. Salvadori.- Eh bien, je vous demande de la répéter parce que je ne l'ai pas comprise, Monsieur le Président.

Le Président.- Eh bien, la réponse qui est qui a été faite, c'est qu'il n'y a pas d'algorithme de classement au sens où il pouvait y avoir un algorithme de classement dans APB et qu'on n'a donc pas à transmettre des éléments d'un algorithme.

Pour le reste effectivement, les éléments ont fait l'objet de délibérations en CFVU.

M. Salvadori.- Non... Mais non ! Mais non ! Monsieur le Président !

Le Président.- Et puis comme toutes les...

M. Salvadori.- Monsieur le Président, vous ne décrivez pas la réalité.

Je vous demande, moi, si la question porte sur... Algorithme ou pas algorithme, laissons tomber algorithme. Je vous demande de publier, discipline par discipline, les paramétrages.

Le Président.- Je vous...

Mme Cénac-Guesdon.- Je rejoins complètement M. Salvadori sur cette question.

Le Président.- Oui, j'ai bien compris. J'avais bien compris et...

M. Salvadori.- Nous attendons votre réponse, qu'elle soit oui ou qu'elle soit non, mais répondez.

Le Président.- La réponse, elle vous a été donnée. Les éléments ont été débattus et votés en CFVU et...

Mme Cénac-Guesdon.- Non, ce n'est pas la même chose.

M. Salvadori.- Non !

Mme Cénac-Guesdon.- Non ! Non ! C'est du mensonge.

Le Président.- Et les éléments...

M. Salvadori.- Ces éléments ne sont pas le paramétrage. Nous vous demandons...

Le Président.- Ces éléments...

M. Salvadori.- ...Nous vous demandons la transparence sur la phase suivante du processus qui est le paramétrage, comment on a transformé les

attendus en paramétrage opératoire, voilà. Donc soit vous ne voulez pas que ce soit publié et vous nous dites non. On ne va pas passer trois heures là-dessus. Soit vous acceptez, ce qui me semble un élément mais tout à fait naturel d'éclairage des choix.

Le Président.- Et tout ceci se jouera dans les mois qui viennent quand on évaluera, comme on évalue toutes les lois, toutes les évolutions, quand on évaluera ce qui a été mis en place cette année pour préparer...

Mme Cénac-Guesdon.- Vous refusez de répondre à notre question.

Le Président.- ...la future campagne et donc on retravaillera effectivement tous ces éléments dans le cadre de cette évaluation.

Je voulais vous donner, avant qu'on entre dans l'ordre du jour, quelques éléments rapides sur les grands dossiers que nous portons avec nos partenaires.

D'abord, un élément sur le périmètre Bourgogne-Franche-Comté, la Région.

Je voulais vous dire que nous attendons, probablement de façon imminente, les résultats de la labellisation du projet de datacenter régional puisqu'on nous avait annoncé que la nouvelle officielle serait donnée à la fin du mois de mai et que les informations officielles qui seront...

M. Fournier.- C'est maintenant.

Le Président.- Comment ?

M. Fournier.- C'est maintenant.

Le Président.- C'est maintenant, c'est-à-dire ? Tu viens de l'avoir en direct, là ?

M. Fournier.- Le comité qui délibère, délibère actuellement.

Le Président.- Le comité donc est en train de délibérer et le dossier Bourgogne-Franche-Comté fait partie des trois dossiers qui, au niveau national, sont plutôt bien positionnés et susceptibles d'être labellisés.

Voilà cette information qui est importante sur l'espace Bourgogne-Franche-Comté.

Sur l'espace Grand Campus, je voudrais vous dire que le cercle du Grand Campus s'est à nouveau élargi ce mois-ci avec l'accueil du directeur de l'École de gendarmerie de Dijon qui vient enrichir notre espace de coopération locale.

Et puis un point d'information également sur nos relations avec nos partenaires dans le domaine de la santé puisque les deux ministres de l'Enseignement supérieur, d'une part, et de la Santé, d'autre part, ont décidé de mandaté les six conférences de santé, la Conférence des présidents d'université, la Conférence des directeurs généraux de CHU, les présidents de commission médicale de CHU et puis les trois conférences de doyens de Médecine, de Pharmacie et d'Odontologie, pour réfléchir à une évolution du statut des CHU.

Le CHU français va avoir ses 60 ans à la fin de l'année 2018. La réforme de 1958 qui avait mis en place le temps plein hospitalier pour les personnels hospitalo-universitaires date d'il y a 60 ans. Évidemment, ce statut doit évoluer au bout de

60 ans et donc les deux ministres ont chargé les six conférences de mener une réflexion très approfondie sur l'avenir du CHU.

Et je vous le dis parce qu'au cœur de cette réflexion sur l'avenir du CHU, il y a le besoin de rapprocher encore davantage les CHU des universités.

C'est donc un chantier important dans lequel je suis impliqué. La CPU m'a chargé de coordonner le groupe de réflexion sur la recherche dans les CHU et donc on travaille actuellement sur des propositions qui pourraient raisonnablement faire évoluer la forme juridique des CHU, en tout cas dans une réflexion qui portera ses fruits fin 2018 et début 2019, et là aussi je vous tiendrai informés.

Voilà ce que je voulais vous donner comme... ce que nous voulions vous donner comme informations de début de conseil et nous allons pouvoir entrer dans l'ordre du jour.

M. Debeaufort.- Merci, Monsieur le Président.
Donc on va passer...

M. Salvadori.- Monsieur le Président ?

M. Debeaufort.- ...à une question de M. Salvadori.

M. Salvadori.- Qui n'a rien à voir, rassurez-vous, Monsieur le Président, avec le débat que nous venons d'avoir affleuré et à peine moucheté, je tenais à... Puisque c'est une information que je vais vous donner et qui fait écho à nos débats de l'année qui vient de s'écouler.

Dans sa grande sagesse, le ministère a rétabli, c'était l'information de la semaine dernière, l'existence d'un CAPES de lettres classiques, ce qui met fin... Jusqu'à présent, depuis quelques années, les lettres classiques étaient dissimulées dans un CAPES de lettres.

Je salue cette décision ministérielle qui met fin à la stratégie de destruction par invisibilité poursuivie à l'encontre des lettres classiques depuis des années et j'espère que cette même stratégie de destruction par invisibilité qui a été celle suivie par la présidence de notre université sera également abandonnée dans l'esprit de servilité et de docilité qui nous distingue généralement vis-à-vis des décisions ministérielles.

M. Debeaufort.- OK, merci pour cette information.

Je vous propose de passer au deuxième point de l'ordre du jour, l'approbation du verbatim du conseil d'administration du 24 avril.

II) Approbation du verbatim du Conseil d'Administration du 24 avril 2018

M. Debeaufort.- Est-ce qu'il y a des commentaires ou des remarques sur le verbatim ?

Pas de remarque, pas de commentaire, je vous propose donc de le voter.

Qui ne prend pas part au vote ? Une non-prise de part au vote.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

30 voix pour, 1 refus de prendre part au vote

Et je vous propose d'aborder le troisième point de l'ordre du jour qui est une question statutaire et pour cela, je vais donner la parole à Pascal Neige puisque cela concerne le rattachement des chercheurs des grands organismes pour qu'ils puissent participer aux votes de l'établissement.

Pascal.

M. Neige.- Merci.

III) Questions statutaires

Conditions d'exercice du droit de suffrage des chercheurs et membres des corps d'ingénieurs, de personnels techniques et d'administration des organismes et établissements publics de recherche

M. Neige.- Effectivement, nous vous proposons de statuer sur les conditions d'exercice du droit de suffrage des chercheurs et membres des corps d'ingénieurs, de personnels techniques et d'administration, des organismes d'établissements publics de recherche qui sont associés à l'université de Bourgogne via nos UMR.

Ce dossier a été travaillé par Emmanuel Ranc et moi-même, d'une part, et le pôle juridique, d'autre part, afin de vous présenter aujourd'hui ces conditions d'exercice du droit de suffrage.

Ce dossier a également été présenté en conférence des directeurs de composante et conférence des directeurs de laboratoire précédemment.

Il s'agit simplement, en fait, de définir les conditions d'exercice du droit de suffrage par défaut au sein de l'établissement et donc, vous avez compris, pour ce qui concerne uniquement les employés des établissements nationaux de recherche. Donc principalement, pour l'uB, il s'agit, vous le savez, de collègues du CNRS, de l'INRA ou de l'INSERM.

Jusqu'à maintenant, les conditions d'exercice faisaient... étaient plutôt régies par une sorte d'usage et donc nous proposons aujourd'hui à votre vote d'associer en quelque sorte un laboratoire à une composante de vote. Alors, le laboratoire uniquement, vous avez compris, pour les personnels dont j'ai parlé précédemment.

Vous avez donc reçu la liste qui a été discutée avec les directeurs des composantes et des laboratoires.

Je vous informe également d'une erreur qui s'est glissée dans le tableau, qui concerne la troisième ligne, le laboratoire Bio-PeroxiL. En fait, le chercheur, qui est un chercheur INSERM, qui est dans ce laboratoire, en réalité, il est plus logique qu'il vote au sein de l'UFR SVTE. Donc nous corrigerons cette erreur sur le document.

Cette liste, vous avez compris qu'elle doit permettre aux responsables administratifs des composantes d'établir les listes électorales par défaut au moment de la préparation des votes des conseils de composante notamment.

M. Debeaufort.- Merci, Pascal.

Je vous propose donc de mettre au vote cette délibération en tenant compte du correctif de la troisième ligne du tableau, à savoir le rattachement du chercheur du laboratoire Bio-PeroxiL à l'UFR SVTE.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.
Vote à l'unanimité.

31 voix pour (unanimité)

Je vous propose de passer au point suivant, les questions financières.

IV) Questions financières

1. Tarifs, subventions et dons

M. Debeaufort.- Vous avez tous reçu les tableaux. Comme d'habitude, ce sont des tableaux qui sont riches et très détaillés. Je vous ferai grâce de la lecture de toutes les lignes.

Par contre, si vous avez des questions.
Peggy.

Mme Cénac-Guesdon.- J'ai des questions et des remarques sur trois points.
Je vais commencer par le plus gros montant, donc la ligne de 20 000 euros d'adhésion à la CPU.

Je comprends que c'est vraiment l'adhésion à l'association. Ce n'est pas en lien avec la réception de la journée de la CPU. Donc c'est l'adhésion que chaque université en France paye à la CPU ?

Donc s'il y a 72 universités à 20 000 euros, cela fait 1,4 million à la louche pour la CPU ?

Le Président.- Alors, ce n'est pas tout à fait cela parce que la cotisation à la CPU est modulée en fonction de la taille des établissements. Donc il y a un certain nombre de seuils, de tailles qui ont été définis et donc notre université fait partie effectivement des universités de la catégorie de la plus grande taille.

De fait, nous avons... On payait jusqu'ici, je crois, 18 500 euros.

Le montant des cotisations a été revu par la CPU dans l'année passée.

On est dans cette catégorie.

En dehors des regroupements, on fait partie de la catégorie des universités françaises qui ont la taille la plus importante.

Donc c'est effectivement la participation de l'ensemble des universités françaises au fonctionnement de la CPU et oui, il est tout à fait possible que le montant soit de cet ordre-là. La CPU est une machine importante avec beaucoup de chargés de mission thématiques qui suivent les dossiers thématiques. Donc le budget de la CPU est un budget significatif. Oui, tout à fait.

Mme Cénac-Guesdon.- Juste un commentaire.

Après les discussions que nous avons eues l'année dernière, pour moi, 20 000 euros, cela représente la fermeture de deux masters en Sciences et Techniques.

Quand j'ai vu le montant de l'adhésion, je dois bien admettre que j'ai failli tomber de ma chaise. Je n'imaginais pas que c'était un montant à cette hauteur.

Après, deux questions plus pointues sur les droits d'inscription au Master REVI.

J'imagine que ce doit être des droits spécifiques pour qu'on vote des montants qui ne sont pas les montants nationaux.

Est-ce que vous savez ce qu'il y a de non spécifique dans le Master REVI pour qu'on justifie le droit spécifique ?

La deuxième question, c'est tout en bas de la page 1, il y a des bourses de frais de séjour qui sont modulées selon les pays.

Juste à titre informatif, comment on range les pays dans chacune des catégories ? Enfin, il y a un décret où il y a... Vous savez quels sont les critères de remboursement différents en trois catégories tels qu'ils nous sont proposés ?

M. Debeaufort.- Sur le remboursement des frais de séjour par pays, il y a des règles européennes. Alors, je ne peux pas vous dire si on s'est aligné dessus ou pas, mais généralement, la plupart des universités sont à peu près sur les mêmes calibres en France.

Je ne dis pas que ce sont les mêmes montants quand on est dans l'université partenaire. Selon le pays, cela peut être très différent. Mais généralement le prorata et les classifications par pays, c'est ce qu'on observe sur le site de l'Europe.

Alors, je n'ai pas revérifié. Ce n'est peut-être pas exactement le cas pour l'uB, mais cela me semblerait surprenant qu'on ne suive pas les classifications qui sont classiquement utilisées.

Et pour le Master REVI, je suis désolé, mais je n'ai pas d'élément de réponse.

Le Président.- Mais tout cela, ce sont des choses qui ont été votées dans les conseils de composante et donc il faut faire confiance aux conseils de composante sur ces questions.

Mme Cénac-Guesdon.- Cela ne veut pas dire que c'est légal.

M. Debeaufort.- Je n'ai pas entendu.

Mme Cénac-Guesdon.- Le fait qu'elles soient votées par les conseils de composante ne garantit pas que c'est légal de demander des droits spécifiques à des choses qui ne rentrent pas dans un cadre de droit spécifique, mais...

Peut-être que ça y rentre, je suis juste surprise. Pour moi, le Master REVI, c'est un master classique. Donc des droits de 800 euros en plus des droits nationaux pour la formation initiale et 2 000 euros pour la formation continue, cela me surprend un peu.

Le Président.- On leur demandera.

M. Debeaufort.- On leur demandera, mais bon, en général les services vérifient qu'on reste dans la légalité sur des droits spécifiques.

Mme Privé.- Moi, j'ai deux petites questions. La dernière ligne du tableau, on remarque un abonnement qui est comptabilisé comme recette. Est-ce que c'est normal ?

Et la deuxième, on remarque qu'il y a énormément de bourses. Est-ce qu'il y a un bilan des politiques sociales de l'université de Bourgogne qui est fait et s'il n'est

pas fait, est-ce que cela pourra être fait en conseil d'administration pour faire un bilan ?

M. Debeaufort.- Pour l'élément recette, je ne sais pas si on a nos services financiers qui peuvent répondre... Non, ils ne sont pas là, donc je n'ai pas d'élément pour vous répondre.

Et sur les bourses, je n'en ai pas plus.

Le Président.- Sur les bourses, vous faites référence à quelle ligne dans le tableau ?

Mme Privé.- Au niveau des bourses, je fais référence à... Il y a beaucoup de bourses qui sont versées, notamment au niveau international. Donc, du coup, savoir s'il y avait un bilan des politiques sociales qui pouvait être fait ou qui était déjà fait.

Le Président.- On n'a pas explicitement fait de bilan, à ma connaissance. Je pense qu'il s'agit probablement des bourses qu'on avait décidées d'affecter sur les années 2012-2016, quand on a mis en place les premiers masters internationaux de l'université de Bourgogne, et sur chacun de ces masters internationaux, on avait dû, me semble-t-il, décider selon les masters, je crois, entre deux et quatre bourses qui étaient ventilées pour aider les étudiants internationaux. Pour faciliter le recrutement d'étudiants internationaux.

À ma connaissance, on n'a jamais fait d'évaluation de ce dispositif, mais vous avez raison, ce sera sûrement quelque chose d'utile à faire.

Cela sera d'autant plus utile que ces masters internationaux doivent s'évaluer en résonance avec les masters internationaux de la COMUE puisqu'on a été un peu précurseur de la mise en place de masters internationaux.

On pourra, d'ailleurs, dans le cadre de la commission des affaires européennes et internationales que l'on vient de mettre en place et qui se mettra, de façon opérationnelle, en place dans les semaines et dans les mois qui viennent, on peut proposer qu'effectivement, on fasse une évaluation de ce dispositif avec les responsables des masters. Ce sera tout à fait pertinent, effectivement.

L'idée, c'était... On avait fait le choix d'identifier des masters pour lesquels les collègues porteurs de master avaient une volonté d'internationalisation. On souhaitait recruter, faire venir des étudiants internationaux de talent, et donc on avait décidé sur le budget qui était le nôtre, et je dois dire que dans les années 2012, 2013, 2014, on avait des marges budgétaires qui étaient plus importantes, l'idée était de pouvoir ventiler des bourses pour attirer, sur chaque master, des étudiants.

M. Debeaufort.- Dans le tableau, je pense que cela fait plus référence à nos étudiants qui partent en stage à l'étranger et c'est les montants forfaitaires par catégorie de pays, et souvent, c'est pour compenser, pour des étudiants qui partent en stage à l'étranger et qui n'auraient pas eu les bourses soit Erasmus soit les bourses du Conseil régional.

Le Président.- D'accord. Ceci étant, ceci aura du sens à être évalué. Je pense que la commission pourra utilement s'en saisir.

Philippe, tu veux intervenir ?

M. Salvadori.- C'est sur un point précédent.

Je trouve un peu mesquin les 20 000 euros de l'adhésion à la CPU pour une raison très simple et de proportionnalité. Nous subventionnons à hauteur de 10 000 euros la politique de propagande, je crois... Oui, d'un syndicat patronal réactionnaire. Je trouve que les présidents d'université méritent mieux que ces 20 000 euros. Donc je proposerais volontiers le quadruplement, non ? Non ? Dites-moi oui ou dites-moi non, Monsieur le Président.

(Rires)

Le Président.- En tout cas, on s'en tient...

M. Salvadori.- C'est non alors !

Le Président.- ...à 20 000 euros qui est la cotisation qui a été demandée par la CPU et ce n'est pas nous qui décidons, c'est la CPU qui a voté ses tarifs d'adhésion des universités membres.

Est-ce qu'il y a d'autres questions sur ce tableau de questions financières ?

M. Debeaufort.- S'il n'y a pas d'autres questions, je vous le propose au vote. Qui ne prend pas part au vote ?
Donc sachant que l'on vote sur l'ensemble du tableau.
Qui vote contre ? Donc un vote contre.
Qui s'abstient ? Une abstention.
Et donc la différence pour.

29 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention

Deuxième point des questions financières, ce sont les sorties d'inventaire.

2. Sorties d'inventaire

M. Debeaufort.- Pour une fois, vous le voyez, c'est extrêmement simple. Une sortie d'inventaire avec une seule ligne, c'est très appréciable. C'est rarement le cas.

Je ne sais pas si vous avez des questions.

C'est un ancien photocopieur qui ne fonctionne plus et dont on demande la sortie d'inventaire.

S'il n'y a pas de questions, je vous propose de voter tout de suite cette sortie d'inventaire.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Merci, on pourra se débarrasser d'un ancien photocopieur.

31 voix pour (unanimité)

Pour le point suivant, cela concerne les travaux du comité technique du 14 mai dernier.

Je vais d'abord passer la parole au Président puis à Pierre-Étienne Thepenier qui viendra détailler les différents éléments.

Le Président.- Merci, Frédéric.

V) Travaux du Comité Technique (CT) du 14 mai 2018

Le Président.- Donc trois points dans le rapport des travaux du comité technique qui s'est déroulé le 14 mai, l'un sur le dispositif du compte personnel de formation, l'autre sur la mise en œuvre du dispositif expérimental de télétravail. Tous les deux sont des avancées significatives, je pense. Et puis le troisième qui est le déploiement du dispositif RIFSEEP pour la filière ITRF de catégorie B.

Les débats en comité technique se sont déroulés avec une excellente tonalité.

Les deux premiers points ont été adoptés à l'unanimité des membres présents.

Le point 3 a fait l'objet de discussions, mais avec trois voix pour qui ont permis d'avancer et de vous faire cette présentation en conseil d'administration.

Et donc Pierre-Étienne Thepenier va vous en présenter les principaux éléments avant qu'on puisse en débattre.

Pierre-Étienne, à vous.

M. Thepenier.- Merci, Monsieur le Président.

1. Dispositif du compte personnel de formation

M. Thepenier.- Bonjour à tous.

Le premier point concerne le dispositif du compte personnel de formation qui est un dispositif réglementaire que nous déclinons au niveau de l'établissement.

Je vous rappelle que le compte personnel de formation remplace le droit individuel à la formation et il permet notamment de renforcer l'autonomie de chaque agent qui va pouvoir mobiliser ses droits à la formation afin de faciliter son évolution professionnelle. C'est l'objet du dispositif.

Je rappelle que le compte personnel de formation va être accessible sur un site à compter du 1^{er} juin, que vous pouvez retrouver en ligne et pour lequel on va communiquer une information, un site qui s'appelle « moncompteactivite.gouv.fr ». Chaque agent pourra aller créer son propre compte, suivre ses droits à la formation et l'établissement, lui, suivra, en fonction des demandes qui sont faites par les agents, la décrémentation des comptes pour qu'on sache en temps réel combien d'heures chaque agent peut mobiliser.

Réglementairement, chaque agent, du coup, acquiert 24 heures de formation par an jusqu'à 120 heures et ensuite 12 heures par an jusqu'à 150 heures, c'est le plafond d'heures mobilisables.

Il y a des dispositions spécifiques qui concernent des situations prioritaires. Cela peut être des situations pour des agents pour lesquels il y a des inaptitudes à l'exercice des fonctions - dans ce cas-là, le plafond est augmenté - et également pour les agents qui sont les moins qualifiés et qui, pour le coup, acquièrent, eux, 48 heures par an et non pas 24 heures.

Le CPF également, donc le compte personnel de formation, est utilisable dans le public mais également dans le privé. Il est transposable d'un employeur à l'autre. Donc l'agent a un compte qu'il conserve, en fait. C'est une des nouveautés.

Dans l'établissement, le dispositif qui vous est proposé aujourd'hui, à l'avis du conseil d'administration, c'est un dispositif qui consiste à faire une campagne annuelle pour que les agents puissent faire part de leur souhait de mobilisation du compte personnel de formation.

On propose de faire cette campagne à l'hiver, c'est-à-dire au mois de février, pour permettre de la grouper avec notamment la campagne des congés de formation, ce qui permet aux agents de faire des demandes qui parfois peuvent être à la fois au titre du congé de formation et mobiliser également leur compte personnel.

On souhaite également, et cela a fait l'objet de discussions en groupe de travail et, effectivement, on a suivi la demande, de faire une campagne complémentaire qui aurait lieu fin juin-début juillet suite aux entretiens professionnels parce que c'est l'occasion également, dans le cadre de l'entretien de formation, de faire part de ses souhaits d'évolution. Donc on fera une campagne, qui sera courte pour le coup, complémentaire, afin que les dispositifs puissent être engagés dès la rentrée qui suit.

Également, dans la délibération, il y a le coût de la prise en charge horaire. On vous fait une proposition de prendre en charge un coût horaire de formation à 8 euros.

Alors, 8 euros, c'est le montant, en fait, que l'établissement prenait en charge dans le cadre des formations individuelles du DIF, divisé par le nombre d'heures de DIF antérieur, c'est-à-dire 120 heures, et on tombe sur ces 8 euros, 8,33 euros pour être précis.

Dans le contexte de l'établissement, de PRE, on propose de s'en tenir à 8 euros, avec la volonté également de revoir ce montant en fonction de l'évolution budgétaire de l'établissement et de pouvoir éventuellement financer de façon plus importante les heures de formation.

C'est l'objet de la délibération qui vous est proposée.

M. Debeaufort.- Est-ce qu'il y a des questions sur ce premier point du CT ou des remarques ?

Oui, Jean-Emmanuel Rollin.

M. Rollin.- Je n'ai pas grand-chose à dire puisque les quelques éléments qu'on avait vus en groupe de travail ont été repris, qu'on avait votés. Moi, c'est simplement sur la communication qui va être faite aux agents, de quelle manière elle va être faite puisque quand même, à la différence du DIF, le compte personnel de formation est un dispositif complètement nouveau et qui a une autre philosophie puisque, là, c'est vraiment les agents qui seront acteurs de leur formation. Je pense donc qu'il est important de bien communiquer sur ce dispositif même, quels sont les enjeux et, après, la partie, je dirais, de dispositions propres à l'université sur les deux campagnes que l'on fait.

M. Thepenier.- Effectivement, on va faire deux communications. La première va être très prochaine puisqu'en fait, on va inviter l'ensemble des agents à aller créer leur propre compte. Il s'agit de se connecter donc, comme je vous l'ai dit, sur « moncompteactivite.gouv.fr » et, derrière, on doit créer un compte avec son numéro de sécurité sociale et un mot de passe. Ensuite, on a accès aux informations.

Pour tout vous dire, en fait, le compte, il fonctionne déjà. Aujourd'hui on peut aller créer son compte, il a été ouvert, mais officiellement la date, c'est le 1^{er} juin.

Donc on va communiquer sur cette date du 1^{er} juin et on rappellera à l'ensemble des agents les enjeux qui sont liés au compte personnel de formation, mais ensuite on fera une campagne, donc comme je vous l'ai dit, pour instruire des dossiers l'hiver prochain, c'est-à-dire qu'à la fin de l'automne, en tout cas fin 2018, on fera une campagne d'information qui ciblera vraiment, là, les formations des agents de l'établissement et on les accompagnera également au travers du service de formation des personnels, bien entendu.

M. Debeaufort.- Merci, Pierre-Étienne.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ou commentaires sur ce premier point ?

Donc je vous le soumetts au vote.

Qui ne prend pas part au vote ? Donc une non-prise part au vote.

Qui s'abstient ?

Qui vote contre ?

Merci.

30 voix pour, 1 refus de prendre part au vote

Je vous propose d'enchaîner sur le point suivant qui est la mise en œuvre du dispositif expérimental de télétravail et je redonne la parole à Pierre-Étienne Thepenier.

M. Thepenier.- Merci, Frédéric.

2. Mise en œuvre du dispositif expérimental de télétravail

M. Thepenier.- Là encore, c'est l'application de la réglementation en vigueur que nous déclinons au sein de l'établissement. On a mis en place des groupes de travail qui ont permis d'échanger sur les modalités de cette expérimentation tel qu'on vous propose de délibérer aujourd'hui.

Et puis on a également fait un questionnaire, une enquête auprès des agents qui pourraient être intéressés par le télétravail. Il en ressort globalement que le critère principal, et c'est bien logique, qui conduit à demander à télétravailler, c'est l'éloignement géographique de son poste de travail.

Donc l'établissement, du coup, va lancer une campagne pour cette expérimentation, également dans les jours qui viennent, après délibération du CA, pour que nous ayons des candidatures au télétravail, l'idée étant que les agents puissent télétravailler à domicile ou sur un site distant de l'établissement, parce que nous avons la chance d'avoir des sites territoriaux qui peuvent permettre que certains de nos collègues travaillent, du coup, sur ces sites distants.

Le principe qui a été retenu, suite aux échanges, c'est de lancer ce dispositif expérimental pour une dizaine d'agents. Peut-être un petit peu plus en fonction des demandes qu'on aura.

Ce qui est sûr, par contre, c'est que le télétravail, on propose qu'il soit limité à une journée de télétravail par semaine, notamment pour maintenir dans un premier temps le lien avec l'équipe de travail.

Bien entendu, ce dispositif expérimental a vocation à évoluer dans le temps. C'est pour cette raison qu'on propose d'en faire un bilan au printemps prochain, de revoir, en fait, notamment la charte qui vous est proposée aujourd'hui pour avis puisqu'en fait, on pourra faire évoluer aussi bien le contingent attribué au niveau des droits à télétravail que le volume de télétravail qui peut être accordé aux agents.

Il est nécessaire pour cela que l'établissement investisse fortement sur la formation à la fois du télétravailleur mais également du supérieur hiérarchique parce que c'est une nouvelle modalité, en fait, de management des agents, le télétravail. On a donc d'ores et déjà prévu d'inscrire au plan de formation, des formations des agents et de leurs supérieurs mi-septembre pour que chacun ait bien conscience, en fait, des enjeux du télétravail et puis la phase d'expérimentation.

Il y aura certainement des choix, si on a beaucoup de demandes, à faire. Donc on propose de réunir une commission qui étudiera les dossiers.

L'un des critères principaux sera l'éloignement géographique mais aussi la possibilité que les fonctions qui sont sollicitées en télétravail soient compatibles, en fait, avec les règles du télétravail.

Notamment, il y a toute la dimension de travail sur les applications de gestion pour lequel on n'a pas aujourd'hui une sécurisation suffisante pour permettre à un agent de l'établissement de télétravailler de chez lui sur nos applications de gestion. Là encore, on espère que dans un an, on aura la possibilité informatiquement et techniquement de déployer ce télétravail sur nos applicatifs - je pense à Sifac, je pense à Siham, je pense à Apogée - sur le lieu d'habitation de nos agents.

Du coup, cette sollicitation de télétravail requiert des avis notamment du responsable des systèmes de sécurité informatique et de l'ingénieur hygiène et sécurité pour que toutes les conditions réglementaires du local de travail de l'agent, par exemple, soient bien respectées.

Cela nécessite aussi que l'agent ait pris une assurance pour le fait de télétravailler à domicile. Donc cela peut être potentiellement un coût, pour l'agent, supplémentaire. En tout cas, il doit le déclarer à son assureur.

M. Debeaufort.- Merci, Pierre-Étienne.

Il y a une question de Peggy.

Mme Cénac-Guesdon.- Plus un commentaire qu'une question.

Je pense que ce document n'a visiblement pas vocation à s'adresser aux enseignants et aux enseignants-chercheurs pour le moment.

Typiquement, si l'enseignement présentiel apparaît d'emblée comme une activité impossible à effectuer en télétravail à domicile, la préparation des enseignements ainsi que leur gestion et puis les activités de recherche pourraient être éligibles. Donc on pourrait imaginer que toute activité hors les 192 heures équivalent TD pour les enseignants-chercheurs ou les 384 heures pour les PRAG pourrait être identifiée et relever de l'activité éligible au télétravail à la demande de l'enseignant. Je pense en particulier aux enseignants dont le foyer est à distance de l'université.

On pourrait imaginer faciliter la recherche effectuée en télétravail dans des locaux professionnels, par exemple, pour améliorer la situation personnelle de plusieurs collègues qui sont en difficulté de mobilité. Notamment, à cause du bafouement quasi systématique du droit à la mutation prioritaire des enseignants-chercheurs dans différentes universités.

Enfin, la forme pendulaire du télétravail paraît quelque peu incompatible aux activités d'enseignement qui sont généralement regroupées sur plusieurs semaines en laissant d'autres semaines vierges. On pourrait donc moduler en nombre de semaines de télétravail par temps complet sur un mois comme le décret le permet si... Je crois que c'est l'article 3. Si j'en crois mes notes.

M. Debeaufort.- Il est vrai que cela concerne... que la charte en question ne concerne pas les enseignants-chercheurs et il est vrai aussi qu'il n'y a pas de raison que cela ne les concerne pas, et on sait pertinemment que de façon informelle, cela se pratique déjà par certains collègues. Pas forcément de leur plein gré, je le reconnais.

Mme Cénac-Guesdon.- Oui, justement. Mettre un cadre pour éviter d'avoir des collègues qui ne sont quasiment jamais là ou, au contraire, de... Je pense que mettre un cadre permettrait de clarifier ce qu'on attend comme investissement des collègues sur place, tout en leur permettant de rester chez eux à certaines périodes aussi et de peut-être réduire certaines tensions dues aux problèmes de mobilité dans les laboratoires.

M. Debeaufort.- C'est une question qui mérite d'être étudiée, c'est tout à fait vrai.

M. Thepenier.- J'ajoute un complément aussi sur les situations que vous évoquez de potentielles difficultés professionnelles.

Je n'ai pas précisé, mais les demandes de télétravail pour raisons médicales seront traitées hors du dispositif expérimental. Bien entendu, elles seront prises en compte en collaboration avec le médecin de prévention de l'université.

M. Debeaufort.- Monsieur Rollin ?

M. Rollin.- J'ai un certain nombre de questions puisque je n'étais pas présent au comité technique, puisque le comité technique a été instauré un jour où notre organisation syndicale organisait un congrès national, mais cela, on a l'habitude. Donc j'ai un certain nombre de questions.

C'est pour cela que vous avez eu l'unanimité, d'ailleurs.

Sur les équipements, en premier lieu, puisqu'on a regardé le décret.

On s'aperçoit que ce qui est, je dirais, ordinateur serait fourni par l'établissement, mais plus haut on s'aperçoit qu'on demande à ce que les agents s'équipent techniquement pour avoir une connexion d'un certain volume.

Or, dans le décret, il est bien stipulé que cela est pris en charge par l'établissement, ce qui, d'ailleurs, dans certains rectorats... J'en reviens, d'ailleurs. On a fait un peu le point. Dans certains rectorats, c'est les rectorats qui ont pris en charge ces connexions. Qu'en est-il ?

M. Thepenier.- Qu'en est-il ? L'établissement, effectivement, a budgété la prise en charge de postes informatiques. C'est pour cela qu'on est parti budgétairement sur une dizaine de postes informatiques.

Par contre, sur la prise en charge, effectivement, de l'accès au réseau de communication, c'est sur le réseau de l'agent. L'établissement n'a pas vocation à fournir un réseau de communication à l'agent.

M. Rollin.- Donc cela veut dire que l'établissement ne pourra pas aller sur le contrôle de données ou quoi que ce soit.

M. Thepenier.- Non, c'est ce que je vous ai dit.

M. Rollin.- D'accord.

M. Thepenier.- Du coup, on est, pour l'instant, limité en termes d'accès et surtout de sécurité informatique. Il se peut qu'il y ait des dossiers d'agents qui nous sollicitent dans le cadre du télétravail, pour lesquels on ne pourra pas donner une suite favorable en raison des difficultés, effectivement, liées à des connexions.

M. Rollin.- Concernant l'équipement, puisqu'il m'est revenu... Alors, j'espère que ce n'est qu'une mauvaise rumeur, mais maintenant je suis assez... Je sais que tout est possible à l'université de Bourgogne.

Pour les personnes qui sont en télétravail, elles garderaient bien leur bureau d'origine avec l'équipement d'origine ? Parce qu'on m'a dit qu'il serait possible qu'on leur mette simplement une table et qu'ils viendraient avec leur équipement.

M. Thepenier.- Vous avez des informations que je n'ai pas, Monsieur Rollin, mais...

M. Rollin.- Non, mais c'est pour cela que je profite du conseil d'administration pour que vous me donniez les bonnes informations.

M. Thepenier.- Ce qui est certain, c'est que l'équipement du télétravailleur, c'est de lui fournir un poste informatique qui soit un poste avec une base, en fait, sur laquelle vous venez au travail avec votre ordinateur. Vous le connectez à une base où il y a un écran et puis cet ordinateur, quand vous l'enlevez de la base, c'est un ordinateur portable qui vous permet de travailler à domicile ou éventuellement sur une autre base dans un site distant.

M. Rollin.- Vous gardez bien votre bureau d'origine ?

M. Thepenier.- Eh bien oui... Il avait été indiqué que vous n'auriez plus de bureau ? Désolé...

M. Rollin.- Non, je voulais dire que...

M. Thepenier.- Le télétravailleur travaille un certain nombre de jours par semaine dans son lieu de travail.

M. Rollin.- Qu'on ne se retrouve pas avec des personnels qui, toutes les semaines, quand ils reviennent travailler, cherchent sur quelle table ils doivent se mettre.

M. Thepenier.- Non, effectivement.

M. Rollin.- Non, je vous le dis parce que je sais que dans certaines universités ou rectorats où cela s'est mis en place, c'est ce qui se passe actuellement. Les agents viennent avec leur poste et aujourd'hui, vous allez vous mettre là, demain, vous allez vous mettre là.

M. Thepenier.- Mais sur un dispositif d'expérimentation avec une journée de télétravail par semaine, il est nécessaire que les agents conservent leur poste de travail physique.

M. Rollin.- Voilà. Non, mais c'est pour cela que je... posais la question. Je posais la question pour que ce soit bien inscrit au verbatim et qu'on ait une preuve comme quoi c'est bien sur cette base-là qu'est le télétravail.

M. Debeaufort.- Je vous remercie et je vous confirme que pour le moment, les collègues garderont leur bureau. Je dis bien « pour le moment », parce que c'est tant qu'on est en phase expérimentale. Après, ce sera à rediscuter en fonction des résultats de l'expérimentation et des durées où l'agent est sur le lieu de travail ou pas.

On peut aussi imaginer si, un jour, c'est moitié-moitié, que ce soit un bureau partagé avec un autre collègue qui est en télétravail, partager... Mais ce n'est pas du tout d'actualité.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

M. de Mesnard.- Oui.

M. Debeaufort.- Cédric.

M. Clerc.- Le SNPTES a partagé un petit peu ce groupe de travail. On a apporté aussi des idées qui n'ont pas été retenues pour l'instant parce qu'on parle de phase d'expérimentation.

Ceci étant, les textes permettent au télétravailleur de demander jusqu'à trois jours de télétravail par semaine, avec une obligation de deux jours de présence par semaine. Nous, nous aurions souhaité que cette expérimentation aille jusqu'au bout, qu'elle porte son nom et qu'on puisse donc étendre jusqu'à trois jours.

Par ailleurs, vous nous dites qu'il y aura un contingent seulement de personnel assez réduit qui pourra bénéficier de cette expérimentation.

Quand on veut expérimenter quelque chose, c'est bien de le faire de manière qui puisse servir de base et de référence, c'est-à-dire d'élargir cela à un panel de personnel beaucoup plus large.

Avec dix personnes, si vous mettez comme critère l'éloignement...

Vous ne parlez pas dans votre présentation des critères de santé aussi qui peuvent se présenter pour certains collègues, et donc c'est important.

Dix personnes, c'est beaucoup trop restreint pour avoir une appréciation de ce genre de dispositif qui, par ailleurs, est en place, que ce soit dans les entreprises ou déjà dans d'autres administrations, et dont on sait le bénéfice qu'il peut apporter tant pour le personnel que pour l'employeur.

C'est un premier pas, c'est bien.

Nous souhaitons quand même que l'expérimentation soit élargie cette année. Que l'on ne s'arrête pas à dix personnes.

Le coût, je ne crois pas qu'il soit si important que cela.

Et puis surtout, que techniquement on puisse rapidement mettre en œuvre tous les moyens pour que les collègues qui travaillent aussi sur Sifac, etc., puissent pouvoir télétravailler comme les autres.

Sachant que là encore, ce sont des pratiques qui se font très bien dans d'autres établissements sans poser le moindre problème.

M. de Mesnard.- Je voudrais revenir sur ce qu'a dit Peggy. C'est intéressant, mais évidemment, cela ne s'applique pas à toute une catégorie d'enseignants-chercheurs.

Par exemple, en sciences humaines et sociales, c'est clair que la notion de télétravail n'a aucun sens. Tous les collègues que je connais travaillent chez eux 365 jours par an, à n'importe quelle heure du jour et de la nuit, quand les idées leur viennent. En mathématiques, à mon avis, c'est largement pareil. En vacances, etc.

Donc la notion de télétravail n'a pas du tout d'intérêt.

Deuxième chose que je voulais dire, il faut bien séparer, de ce que je sais de ce qui se passe dans les entreprises, d'une part, le télétravail et, d'autre part, l'organisation des bureaux. C'est à mon avis deux choses différentes.

C'est vrai qu'il y a des entreprises où les bureaux sont attribués au premier qui arrive. En principe, il y a autant de places que de personnel, mais on peut être relégué dans un coin de l'open space, etc. si on n'arrive pas tôt. Et cela, c'est une autre question, je crois. C'est une autre question.

Le télétravail n'est pas forcément facile non plus pour l'agent. Il ne faut pas croire que le télétravail c'est : du coup, j'ai un jour sur n jours, un peu de vacances chez moi. En réalité, c'est assez exigeant, le télétravail...

M. Clerc.- Il faut arrêter.

M. de Mesnard.- ...et souvent les gens l'estiment pas facile. Pas facile... Pas facile de télétravailler.

Et pas facile pour l'entreprise d'avoir des relations avec le télétravailleur, de le contrôler, dans le sens noble du mot « contrôle », de savoir ce qu'il fait, d'être en relation avec lui.

Pas facile de restituer ce qu'on a fait aussi, etc.

Et puis pour ce qui est des bureaux, dernière remarque, je me souviens qu'un gouvernement, dans le passé, mais je ne sais plus lequel, avait eu l'idée qu'il fallait que les professeurs de lycée et collège soient 35 heures par semaine dans leur lycée ou dans leur collège.

L'idée a tourné court parce qu'on s'est aperçu très rapidement qu'il n'y avait pas les locaux tout simplement pour accueillir les gens.

Donc, évidemment, un enseignant de lycée et collège, peut-être un petit peu moins les professeurs des écoles et encore, un enseignant de lycée et collège télétravaille. Il corrige ses copies chez lui, etc. Il a tout simplement... La salle des profs, c'est trop bruyant. On y échange, on plaisante, etc. On se détend. Voilà.

M. Debeaufort.- Merci, Louis.
Jean-Emmanuel Rollin.

M. Rollin.- Sur certains points, je suis d'accord avec vous, Monsieur de Mesnard, mais d'autres pas tout à fait. Par exemple, quand vous dites que le bureau et le télétravail, c'est deux choses différentes, je n'y crois pas. Je pense que c'est quelque chose quand même qui est lié parce qu'il y a quand même le sentiment d'appartenance quand vous revenez, et quand vous n'avez plus de point de repère dans votre entreprise, dans votre bureau ou quoi que ce soit, cela fait partie aussi de...

Par contre, sur un point, je suis... On s'aperçoit... Contrairement à ce qu'a l'air de dire Cédric Clerc, que le télétravail, c'est le bonheur, on s'aperçoit qu'à certains endroits, cela ne se passe pas si facilement. Dans certaines administrations, dans certains rectorats qui l'ont mis en place, en particulier sur la durée importante parce que plus vous télétravaillez, quelque part plus vous vous détachez de cette notion d'équipe et de cette notion... Cela aussi peut peser sur la solitude, le fait de travailler seul. Donc moi, je ne suis pas favorable non plus à ce que la plage de télétravail soit trop importante et trop large.

M. de Mesnard.- Et peut-être qu'il ne faut pas que ce soit réservé aux femmes parce qu'elles sont censées garder les gosses à la maison. Je veux dire que le télétravail doit concerner tout le monde et je pense que Peggy ne me contredira pas là-dessus.

M. Debeaufort.- Bien sûr, on ne l'avait pas envisagé dans ce sens-là, je vous rassure.

Pour faire suite aux remarques aussi de Cédric. Pour les gens qui demanderaient le télétravail au titre de problèmes de santé ou de handicap, cela sera géré en dehors, pour le moment, des dix places prévues en expérimentation, et comme on est en phase d'expérimentation, c'est aussi pour cela que c'est un volume restreint.

C'est aussi les moyens que l'on met, techniques, derrière. Les postes ou stations de travail, il faut les financer et je vous rappelle qu'on est encore en PRE. C'est pour cela que l'on démarre avec dix personnes. Enfin, une proposition pour dix. Si c'est douze, ce sera peut-être douze. Mais une dizaine pour démarrer l'expérimentation.

Monsieur Kern.

M. Kern.- Sur les outils du télétravail, moi, j'observe que dans les entreprises où cela fonctionne, notamment sur les populations commerciales très itinérantes... Ou d'autres, d'ailleurs. Marketing aussi. Récemment, j'ai visité une entreprise qui avait une vingtaine de salariés dont cinq sont sur un site en France, dix sur un autre complètement à l'opposé sur le territoire national, et puis encore sur trois autres sites. Souvent c'est accompagné d'outils de communication unifiée, notamment de tchat.

En fait, les personnes en télétravail compensent l'absence de proximité et d'appartenance au sens physique du terme, c'est-à-dire en partageant des locaux, avec des outils de tchat. Et ces outils sont nés parce qu'auparavant, quand ils n'existaient pas, c'était la messagerie qui était utilisée. Et là, cela augmentait considérablement le nombre de mails qui étaient reçus ou envoyés. Donc les outils de tchat semblent correspondre à un besoin pour aller dans ce sens du télétravail.

M. Debeaufort.- Merci.

Est-ce qu'il y a d'autres commentaires ou questions ?

Donc je vous propose de voter sur cette expérimentation et la charte qui est également proposée, en pensant à corriger la petite faute dans le titre. Il y a un « e » en trop.

Donc je vous soumetts au vote cette expérimentation du télétravail et sa mise en œuvre.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui vote contre ?
Qui s'abstient ? Deux abstentions.
Je vous remercie.

29 voix pour, 2 abstentions

Et nous passons au troisième point des travaux du comité technique qui concerne la mise en œuvre du RIFSEEP pour la filière ITRF catégorie B.

Je rends la parole à Pierre-Étienne Thepenier.

M. Thepenier.- Merci, Frédéric.

3. Mise en œuvre du RIFSEEP pour la filière ITRF catégorie B

M. Thepenier.- Comme nous l'avons fait pour la catégorie C du dernier conseil d'administration, catégorie C ITRF, nous vous proposons aujourd'hui la cotation... On va peut-être mettre le document à l'écran... Oui... La cotation pour les personnels ITRF catégorie B.

Nous avons organisé des groupes de travail, là encore, qui ont travaillé sur ces cotations de poste.

Il y a trois groupes de fonctions qui sont prévus par les textes :

- le groupe 3 qui concerne les fonctions dites « usuelles »,
- le groupe 2 qui concerne des fonctions spécialisées,
- et le groupe 1 qui concerne les fonctions d'encadrement, de coordination

ou à technicité élevée.

Nous avons 131 postes catégorie B à coter. Vous avez donc dans le tableau, en fait, le détail des cotations qui sont proposées et le point également qu'il est nécessaire de rappeler, c'est l'alignement du montant, du coût associé à ces groupes de fonctions qui est un alignement sur celui de la filière AENES catégorie B. Donc le personnel de la filière ITRF ou de la filière AENES catégorie B qui est cotée au sein du même groupe de fonctions percevra le même régime indemnitaire annuel que son collègue de l'autre filière.

Avec une spécificité dans la colonne Observations, vous l'avez notée, on parle des techniciens classe exceptionnelle, qui avaient un montant indemnitaire du fait du rattachement. Du coup...

Leur prime, le régime indemnitaire, la PPRS était annexée, en fait, à leur grade et, du coup, le montant indemnitaire dépasse de quelques euros le montant indemnitaire annuel, ce qui fait que bien entendu, à titre individuel, les agents conservent ce régime qui est un tout petit peu supérieur.

Et lorsqu'on descend un petit peu, vous avez un deuxième tableau qui vous est proposé et là, il concerne les personnels de la BAP E, c'est-à-dire la branche d'activité informatique, pour lesquels, avant le passage au RIFSEEP, nous avons une prime qui s'appelait « la prime de fonction informatique », qui reconnaît, en fait, l'engagement dans les fonctions informatiques et qui a été créée également dans un décret de 1971 parce qu'il y avait un certain nombre de difficultés à l'époque à mettre en œuvre l'informatique.

Aujourd'hui, les temps ont bien changé, mais nous souhaitons, dans la mesure où cette prime, telle qu'elle existait, a été intégrée dans le cadre du RIFSEEP et que donc les bénéficiaires au sein de l'université de Bourgogne continuent d'en percevoir le montant, nous souhaitons rationaliser le dispositif qui était un dispositif complexe, avec un certain nombre de primes associées aux

fonctions et aux grades et avec une évolution indiciaire... enfin, du montant en fonction de la durée de perception.

Pour résumer, on propose maintenant, qu'il y ait un taux unique d'attribution de cette prime qui remplace les taux évolutifs. Tous les bénéficiaires donc de cette prime, dès lors qu'ils ont des fonctions informatiques qui sont reconnues, bien entendu, et exercées, auront un taux qui sera le même.

Il sera pour les personnels de catégorie B de deux sortes, vous le voyez. Il y a un taux pour les personnels analystes, qui est de 328 euros, et un taux pour ceux qui avaient des fonctions qui aujourd'hui ne sont plus exactement celles-ci, mais de programmeur pupitreur, qui ont évolué à 348 euros.

Ce sont donc les deux taux qu'on propose pour les agents de catégorie B qui viennent s'ajouter au montant indemnitaire que vous aviez dans le tableau dessus.

M. Debeaufort.- Merci, Pierre-Étienne.

Avant d'ouvrir la discussion, quelques mots du Président.

Le Président.- Merci, Frédéric.

Je voudrais dire, avant qu'on ne s'engage dans le débat, qu'on est ici parfaitement dans la continuité d'engagement que j'ai pris, il y a maintenant plusieurs années, de faire converger progressivement les régimes indemnitaires des différentes catégories de personnels BIATSS de notre université et, en particulier, le dispositif indemnitaire des personnels de l'ITRF avec les personnels de l'AENES. On l'a fait et on l'a fait rapidement pour les personnels de catégorie C et vous voyez qu'on progresse dans la tenue de cet engagement puisque la délibération qui vous est proposée permet de le faire définitivement pour les personnels de catégorie B. Il restera ensuite à définir une politique pour les personnels de catégorie A, mais l'engagement que j'avais pris est bien un engagement qui s'inscrivait dans le temps et donc nous continuerons de travailler dans le temps pour que cet engagement important puisse être tenu.

Donc j'ouvre le débat et j'ouvre la discussion sur ce point de l'ordre du jour.

Pas de remarque particulière ?

Donc tout le monde valide ces tableaux de ventilation du RIFSEEP...

M. Rollin.- Non, on va le voter.

Le Président.- ...pour les catégories B ?

M. Rollin.- Ce n'est pas parce qu'on n'a pas de question qu'on valide.

M. Clerc.- (*Intervention inaudible*).

M. Rollin.- Non, je vais donner une explication de vote, s'il n'y a pas de question.

M. Debeaufort.- Donc s'il n'y a pas de question...

Le Président.- Si. Jean-Emmanuel, vous voulez intervenir ?

M. Rollin.- C'est une explication de vote.

M. Debeaufort.- C'est une explication de vote ?

Le Président.- Allez-y.

M. Rollin.- Ce n'est pas parce qu'on n'a pas de question qu'on valide. C'est un peu... Ce n'est pas cela que je voulais... que notre absence de questions voulait dire.

Non, simplement, mais comme je le fais à chaque conseil d'administration qui parle du RIFSEEP, nous, au nom du SNASUB, je voterai contre simplement puisque ce dispositif RIFSEEP rentre dans un cadre plus large qui est vraiment une individualisation du système des primes alors qu'on était sur un système de primes statutaires. Donc nous ne pouvons accepter ce dispositif. Nous continuons à travailler au niveau du ministère pour faire revenir sur ce dispositif-là même si... Mais nous continuons. Donc nous voterons... je voterai contre ce dispositif. Ce n'est pas sur les tableaux, mais c'est sur le principe du RIFSEEP.

M. Debeaufort.- OK. Pas d'autres commentaires ?

Donc je soumetts au vote la mise en œuvre du RIFSEEP pour la filière ITRF catégorie B.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui vote contre ? Deux voix.

Qui s'abstient ? Une abstention.

Je vous remercie.

28 voix pour, 2 voix contre, 1 abstention

Nous en avons fini avec les travaux du comité technique et nous allons attaquer les travaux de la commission de la formation et de la vie universitaire.

Je vais laisser la parole à Jean-Jacques Boutaud pour cette partie.

M. Boutaud.- Merci.

Il y a un petit moment d'installation... Que nous avons anticipé normalement...

VI) Compte rendu des travaux de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du 14 mai 2018

M. Boutaud.- Bonjour à toutes et tous.

Comme toujours, dans la restitution des travaux de la CFVU, un programme chargé et la consigne très claire de faire court et non discours, ça on l'a bien compris. Donc je vais entrer tout de suite dans le vif du sujet avec... Je ne sais pas si c'est moi qui annonce le sujet.

Je te laisse de façon solennelle annoncer.

M. Debeaufort.- Donc le premier point des travaux de la commission de la CFVU concerne la commission et les résultats de la commission du FSDIE du 3 mai.

Donc je rends la parole à Jean-Jacques et si vous avez des questions, je pense qu'Ambre pourra aussi apporter des éléments.

1. Commission FSDIE du 3 mai 2018

M. Boutaud.- Oui, bien évidemment. Donc la situation des crédits ouverts au 3 mai 2018 était de 298 000 euros. Nous avons, en séance du 28 février, traité un certain nombre de dossiers à hauteur de 133 000 euros et, en séance du 3 mai, les dossiers retenus atteignent une somme totale de 56 340 euros.

Alors, on va travailler en stéréophonie, Ambre, je pense, par rapport au compte rendu de cette commission qui avait à traiter 44 dossiers dont 5 reports.

Alors, je ne sais pas si c'est l'effet d'une première vice-présidence et direction de cette commission pour le FSDIE, mais peu de dossiers finalement ont été retenus sur les 45. Moi, j'en ai noté 12 qui passaient de façon impeccable, mais il y a eu 11 reports, 10 refus et 6 réévaluations des montants demandés au titre du FSDIE.

Donc je ne sais pas si cela résume bien la situation, Ambre, et comment on peut expliquer peut-être auprès des membres du CA ce faible, finalement, pourcentage de dossiers retenus.

Mme Adamiak.- Tout d'abord, bonjour à tous.

Effectivement, c'était la première commission FSDIE que je menais.

Juste, Jean-Jacques, il y a eu 9 refus et non pas 10.

Notamment, le tout premier refus a été un des dossiers qui était déjà en report et dans lequel il manquait énormément de pièces justificatives.

J'ai été peut-être relativement stricte sur tout ce qui était demandé. Cependant, on faisait face à des associations qui ont l'habitude, en fait, de déposer des dossiers.

Il manquait pour beaucoup de dossiers, donc notamment ceux qui sont en report ou qui ont été refusés, les signatures des trésoriers/présidents. Les dossiers étaient totalement... enfin, incomplets. Pour des voyages notamment en Suisse où les montants totaux étaient en francs suisses et non pas en euros.

Nous, cela nous prend du temps aussi lors de l'étude à faire tous les recalculs et il y avait vraiment, vraiment énormément d'éléments manquants par dossier et j'ai jugé que c'était également un manque de respect, notamment venant d'associations qui ont l'habitude de déposer des dossiers plusieurs fois par an.

Cependant, les dossiers en report, du coup, ont reçu un rapport global de ce qu'il manquait et de ce qui leur était reproché dans leur dossier.

J'ai vu la moitié de ces associations également, qui étaient relativement mécontentes, ce que j'entends parfaitement. Donc je leur ai expliqué ma décision et la décision de la commission.

Ils ont tous les éléments en main, toutes les clés, et évidemment, les conditions du FSDIE se doivent d'être respectées.

M. Boutaud.- Il y a souvent, évidemment, la constitution de nouveaux bureaux avec des équipes qui peuvent bouder la rédaction de ce type de dossiers, ce qui explique quelquefois les manquements que nous avons pu observer en commission sur ces dossiers.

M. Debeaufort.- Est-ce qu'il y a...

Peggy.

Mme Cénac-Guesdon.- C'est plus une explication de vote que des questions.

Je souhaite revenir sur deux points. Le premier point, je suis un peu surprise que ne soit pas éligible la possibilité d'imprimer des guides pour les étudiants. Donc je suis retournée voir le document qui est disponible sur le site de l'uB sur les critères de fonctionnement du FSDIE.

Donc y figure bien comme critère la diffusion d'informations et dans les exclusions, il y a l'impression de la gazette de l'association, mais il n'y a pas écrit explicitement que les impressions ne sont pas autorisées. Donc par rapport à la justification qui nous était donnée dans le tableau.

Et le deuxième point, juste, du coup, plus explication de vote, en lien avec l'association ABEP. Donc gala de Pharmacie plus rencontres pharmaceutiques d'été, le tout pour un budget de 107 000 euros.

Donc nous, via le FSDIE, nous payons, si on cumule les deux événements, 10 630 euros, mais toujours avec la même échelle de valeur que celle à laquelle je faisais référence en parlant de la cotisation à la CPU, c'est l'équivalent de 10 masters qui fonctionnent sur un an qui partent sur deux rencontres. Moi, cela me paraît beaucoup quand on en est à fermer des masters.

Donc là, c'est l'équivalent de 10 masters qu'on utilise sur deux rencontres. Je trouve que cela fait beaucoup.

Mme Adamiak.- Pour vous répondre, tout premièrement, pour le guide de l'étudiant, il y a deux associations. Il y a l'UNEF qui avait donc demandé l'impression de leur guide. Cependant, leur dossier n'était pas du tout complet. La somme totale de l'impression qui était mentionnée était de 2 006 euros, si je ne m'abuse, quelque chose dans ces eaux-là, et j'avais uniquement un devis justificatif de 1 200 euros d'impression de ces guides. C'est-à-dire qu'il manquait quand même une somme de quasiment... C'était 2 200 euros. Il manquait une somme de 1 000 euros qui n'était pas justifiée, en fait. On nous demandait de financer la totalité des impressions en ayant « inventé »... Je l'ai pris un petit peu comme cela. En ayant trouvé une somme totale qui sortait un petit peu de nulle part.

Mme Cénac-Guesdon.- D'accord. Ce n'est pas la labellisation qu'il y a dans le tableau qui nous est fourni, où c'est juste écrit que ce n'est pas éligible pour impression. Sans ce détail-là.

Mme Adamiak.- Effectivement, j'en ai discuté avec Mme France Herrscher puisqu'en fait, notamment, je vois pour l'association ADES, qui est l'association de sociologie, à ce jour, ne s'est jamais vu... Comment ? Prodigué d'aide pour l'impression de leurs journaux, qui sont imprimés tous les semestres, à visée d'information pour leurs étudiants. Du coup, on est justement en train de vérifier au niveau de ces critères.

Cependant, comme je l'ai dit au vice-président de l'UNEF, et à savoir que je lui avais laissé jusqu'au jour de la commission FSDIE pour modifier son dossier, je suis en train de voir avec lui si on ne peut pas trouver une solution et voir pour les financer quand même.

M. Boutaud.- Oui, je peux peut-être rajouter un point. Je crois aussi... Il y a le texte et puis il y a l'usage. Je crois qu'à travers les différentes commissions, il était d'usage de ne pas retenir ce qui entrait dans ce type de configuration, notamment -

alors je ne jette pas l'anathème - lorsqu'il y avait finalement un principe d'information qui était subordonné à un principe de promotion ou de prosélytisme de telle ou telle association. C'était perçu un peu comme un dévoiement du principe original de la fonction d'information. C'est un principe qui a été validé quelquefois quand même.

M. Rollin.- Je ne comprends pas bien parce que quand on fait une information, quel que soit le type d'association, que ce soit une association étudiante marquée politiquement ou une association sportive ou culturelle, on fait quand même du prosélytisme pour son association. Donc entendre dire que ce n'est pas...

Enfin, je ne comprends pas bien la notion de prosélytisme. Soit on marque carrément que l'association étudiante marquée politiquement n'a pas le droit à l'impression... Parce que quelque part, c'est ce qu'il y a derrière qui est là. Mais toute association fait, à un moment, du prosélytisme pour récupérer des adhérents dans son association, qu'elle soit sportive, culturelle... Voilà. Je pense que c'est quand même comme cela que cela fonctionne.

Mme Adamiak.- Si je peux me permettre, je suis tout à fait d'accord.

Cependant, pour moi, quand on utilise l'appellation d'un guide pour les primo-arrivants, ce guide, selon moi, est censé regrouper, en fait, toutes les informations nécessaires aux néobacheliers qui arrivent sur l'université, c'est-à-dire toutes les voies de recours ou autres, les bibliothèques, toutes les informations qui leur sont nécessaires.

Cependant, il n'y avait aucune justification dans le dossier qui était mentionnée. La seule justification en commentaire qui était donnée, c'était « impression de guides de l'étudiant ».

M. Rollin.- C'est deux choses différentes. Il y a le propos que vous tenez, mais moi, je ne voudrais pas quand même... Parce que ce que j'entends derrière m'interpelle.

Je comprends qu'il y avait un défaut dans le devis qui n'était pas assez explicatif. Ça, je l'entends. Il n'y a pas de souci par rapport à ça, qu'il y ait un report si c'est dans ce cadre-là.

Mais qu'on nous dise que le FSDIE... Parce que c'est un peu ce que vous entendez et là je vais m'inscrire en faux. Que le FSDIE considère que la ligne d'impression éditoriale du guide doit être ça, ça, ça. Non, c'est chaque association qui est libre de sa propre ligne éditoriale que vous mettez dans le guide.

Je vais vous dire, d'ailleurs. Chaque année, mon syndicat... Comment ? Écrit un mémento. Un des premiers qui nous le demande, c'est M. le Directeur des ressources humaines. Donc vous voyez. C'est bien un mémento très marqué syndicalement. Donc vous voyez.

Je ne pense pas... Il ne faut pas que le FSDIE se transforme en ligne éditoriale.

Que le devis n'était pas assez pointu, n'était pas assez précis, je l'entends, c'est une raison suffisante pour ne pas l'accepter, mais il ne faut pas confondre les deux choses.

Mme Adamiak.- Je suis entièrement d'accord avec vous et je n'ai nullement envie que mon discours soit pris comme discriminatoire, très loin de là, uniquement parce que je ne suis pas quelqu'un qui fait partie, en fait, d'un groupement qui évidemment ne fait pas part de sa couleur politique, très loin de là.

Ce sont deux syndicats... Que ce soit l'UNEF ou l'UNI, ce sont deux syndicats que je respecte parfaitement. J'ai toujours pour habitude de travailler avec eux, donc ce n'est pas du tout de la discrimination à ce niveau-là.

C'est juste effectivement que leur dossier était... Je suis navrée de dire ça comme ça, mais c'était un manque de respect pour la commission parce qu'effectivement, il y a des sommes qui sortent de nulle part, qui n'étaient pas justifiées et au niveau des commentaires, il y avait zéro contenu.

Alors, effectivement, ce sont des dossiers qui se voient soit reportés soit refusés.

Et au niveau de l'impression, que ce soit journaux, guides, tracts ou autres, avec France Herrscher justement, on est en train de discuter pour voir au niveau des modalités parce que ce n'est pas normal que jusqu'alors, il y ait certaines associations qui aient pu en bénéficier et d'autres pas.

M. Debeaufort.- Merci, Ambre.

Je pense qu'on a fait le tour de la question sur cette ligne particulière. Il n'y a pas d'autres remarques sur les autres lignes du tableau ?

Donc je vous le soumetts au vote.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ? Donc un... deux... trois... quatre abstentions.

Merci.

26 voix pour, 4 abstentions

Je vous propose de passer au point suivant qui concerne le vote de l'architecture de l'offre de formation par mention et par parcours pour tous les diplômes nationaux, Licence, Licence professionnelle et Master.

Je rends la parole à Jean-Jacques.

M. Boutaud.- Merci.

2. Rentrée 2018 : architecture de l'offre de formation par mention et parcours en Licence, Licence professionnelle et Master à l'Université de Bourgogne

M. Boutaud.- Donc accréditation, vous le savez, votée en 2017. Donc, on l'imagine, peu d'évolution en une année, entre 2017 et 2018, avec les projections qui sont faites pour la rentrée.

Cela dit, il est extrêmement important de faire cette mise à jour régulière et rigoureuse par rapport aux évolutions, notamment en ce qui concerne les parcours.

Je vous ai donné, cela n'a qu'une importance relative, mais des éléments quantitatifs sur cette évolution. Vous le voyez en termes, notamment, de parcours qui sont proposés. On était :

- à 157 parcours en Master, on est à 160 ;
- à 58 parcours en licence professionnelle, nous sommes à 61 ;
- et à 52 parcours en licence et nous sommes à 59.

Au-delà des éléments quantitatifs, ce qui apparaît... Je vous ai fait une saisie d'écran sur une page type sur le type d'évolution que l'on peut constater ou que l'on peut relever pour la rentrée 2018.

Nous avons intégré les... Ils existaient, mais ils n'avaient pas été intégrés à l'architecture tels quels. Ce sont tous les parcours qui relèvent des cursus intégrés Dijon-Mayence dans l'espace des Sciences humaines, pour le dire globalement.

Nous avons maintenu ou intégré les parcours I-SITE parce qu'ils sont évidemment gérés par les établissements.

Et nous avons noté soit, évidemment, les nouveaux parcours qui apparaissent soit les changements d'intitulé qui sont faits sur un certain nombre de parcours.

Donc évolution saine dans un cadre stable, si on veut résumer, avec comme principale modification les parcours I-SITE, les parcours intégrés et, évidemment, l'évolution qui se fait à l'intérieur de certaines mentions avec création de nouveaux parcours.

Vous le voyez aussi... Enfin, « vous le voyez »... Évidemment, c'est toujours subliminal, mais dans le bandeau jaune qui est en bas d'écran, cela concerne les mentions de Santé publique que nous n'avons pas intégrées spécifiquement à l'université de Bourgogne parce qu'elles étaient en coordination entre... C'était un collège ou un consortium qui gère ces mentions de Santé publique, ces parcours de Santé publique.

Cela concerne l'université de Lorraine, l'université de Franche-Comté, l'université de Reims et l'université de Champagne-Ardenne.

Donc nous les avons, dans le bandeau jaune, intégrées évidemment à l'offre de formation réelle puisque c'est quelque chose de consistant et de réel dans le cadre de l'offre de formation de l'université de Bourgogne.

Voilà les principaux changements que l'on peut observer.

Évidemment, je vous épargne le déroulé du tableau général qui ne fait pas moins de 14 pages.

M. Debeaufort.- Est-ce qu'il y a des questions ou commentaires ?

En rappelant que les principaux changements sont liés à l'évolution de notre offre de formation, soit des parcours qui changent d'intitulé, soit des nouveaux parcours qui sont conçus avec de nouveaux partenariats, soit aussi l'évolution des intitulés de mention qui impacte ces changements ou des mentions portées par des partenaires.

C'est le cas en ce qui concerne la Santé publique. Même si on porte cette mention, on n'est pas forcément le porteur principal au niveau du ministère de la Santé et donc on est soumis aux évolutions que nos collègues, par exemple de l'université de Lorraine ou de Reims, peuvent apporter en changements puisque c'est dans le cadre de leur offre et du renouvellement de leur offre et de leur accréditation que ces évolutions ont lieu.

Donc il y avait une question de M. Bretillon.

M. Bretillon.- Oui, j'avais juste une question par rapport à la gestion. Justement, il y a un master, là, une licence ou peut-être un master, qui est présenté en gestion exclusive UFC. Qu'est-ce qu'il faut comprendre derrière ce point ? Est-ce que cela veut dire que le master n'est plus ouvert à l'université de Bourgogne et qu'à ce moment-là, un étudiant qui veut s'inscrire en master dans ce... Enfin, que le master existe toujours mais qu'il est géré en Franche-Comté, c'est cela ?

M. Debeaufort.- C'est un master qui est toujours dans la mention, si je ne me trompe pas. Jean-Jacques, tu peux me corriger.

M. Boutaud.- Oui.

M. Debeaufort.- Mais cette mention, je la connais un petit peu quand même.

M. Boutaud.- Oui.

M. Debeaufort.- C'est une mention... c'est un parcours qui fait toujours partie de la mention NSA, si ce n'est que la gestion et l'inscription des étudiants ne se font qu'à Besançon puisque c'est un master qui se déroule à 100 % à Besançon. Il n'y a pas de... Même si c'est co-accrédité dans la mention, il n'y a aucun enseignement, ni aucune intervention de nos collègues de l'université de Bourgogne sur ce master. D'où la gestion complète à l'UFC. Ce qui ne veut pas dire que cela ne fait plus partie de notre offre de formation, mais les étudiants ne sont plus inscrits chez nous.

M. Boutaud.- Oui, dès lors que le parcours figure dans l'offre de formation, il va de soi que l'espace de formation est ouvert aux étudiants de l'uB. Sinon, on ne l'aurait pas intégré.

M. Debeaufort.- Oui ?

Mme Privé.- Trois questions par rapport à ce document.

Une première, on remarque qu'il y a des masters en Lettres, en Sciences du langage et en Sciences de l'éducation qui sont fermés. Des parcours. La question, c'est : est-ce que ce sont des places qui sont fermées ou est-ce que les capacités d'accueil ont été augmentées en conséquence dans d'autres masters pour compenser justement leur fermeture ?

Deuxième question, on remarque en licence de gestion qu'il y a trois parcours, le parcours « Management », le parcours « Comptabilité, contrôle et audit », et le parcours « International ». Le parcours CCA est-il encore présent dans cette offre car il est présent en troisième année de licence, mais plus en deuxième année ?

Et au niveau du Master « Recherche en histoire de l'art », on remarque qu'il ferme. Y a-t-il encore possibilité pour les étudiants de faire de la recherche en histoire de l'art ou est-ce que la recherche n'existe plus sur l'université de Bourgogne ?

M. Boutaud.- Par rapport à ce qui concerne les fermetures de parcours, vous savez que souvent c'est lié au défaut d'attractivité du parcours lui-même, ce qui demande une réorganisation à l'intérieur de la mention. Donc les corrections en termes de contingent et de capacité d'accueil sont souvent revues en fonction, évidemment, de cette redistribution de l'espace à l'intérieur de la mention.

Pour les questions qui relèvent de la gestion. Donc vous parlez de la licence de gestion ?

Mme Privé. De gestion.

M. Boutaud.- Oui. Alors là, je ne sais pas s'il y a des gestionnaires dans la salle...

M. Debeaufort.- Oui, oui. Grégory est là.

M. Boutaud.- Grégory est là, donc je pense qu'il sera en première ligne pour essayer de nous donner des éléments de réponse.

M. Wegmann.- Oui, la licence a été reparamétrée pour, en quelque sorte, avoir un parcours assez généraliste, plus généraliste, et un parcours spécifique pour les étudiants qui se destinent à l'international. Cela ne veut pas dire que le CCA disparaît, mais il est... il donne lieu à un jeu d'options et les étudiants, en fonction des options qu'ils choisissent, pourront après intégrer le Master CCA parce que l'objectif, c'est en quelque sorte de pouvoir identifier quels étudiants seraient intéressés par un Master CCA parce que cela forme spécifiquement au métier d'expert-comptable.

M. Boutaud.- Est-ce que cela répond à votre question ?

Mme Privé.- Oui, complètement.

Juste donc, du coup, est-ce qu'il y a eu une augmentation des effectifs sur les autres masters en... les capacités d'accueil sur les autres masters des filières concernées ?

Et juste au niveau de la recherche en histoire de l'art, est-ce que les étudiants auront toujours possibilité de faire de la recherche en histoire de l'art sur les autres masters ?

M. Boutaud.- Souvent la formule... Je ne vous dis pas que j'ai en tête toutes les maquettes de tous les diplômes et de tous les parcours, mais souvent la formule qui a été adoptée, c'est de garder un espace.

Par exemple, lorsqu'il y a une fermeture dans l'espace Recherche, c'est d'intégrer dans les autres maquettes une dimension de recherche à l'intérieur d'un module qui rend compte de cette ouverture-là en termes de recherche.

Donc cela ne veut pas dire que toute la nature des enseignements qui était inscrite dans ce domaine-là disparaît *de facto*. Cela veut dire qu'elle est réinscrite dans un espace autre à l'intérieur d'un parcours. Souvent, il est vrai, sur une enveloppe qui peut être plus réduite en termes horaires par rapport à la recherche. Mais cela ne signifie jamais la disparition totale de la...

D'abord, je pense que ce serait malvenu puisque souvent on demande au niveau Master de bien réfléchir aussi à l'articulation formation et recherche.

Donc pour répondre à votre question, pour la plupart des parcours, l'idée, c'était de ne pas évacuer complètement cette dimension-là.

M. Debeaufort.- Peggy.

Mme Cénac-Guesdon.- Je rejoins la même question que Clara Privé sur les capacités d'accueil. Vous n'avez pas complètement répondu, à savoir si on augmentait les capacités d'accueil à hauteur de ce qui était supprimé dans certains parcours.

Et le deuxième point. Il est possible que le SNESUP vous ait déjà fait la demande en CFVU, auquel cas ce sera juste un doublon, mais nous aimerions bien avoir aussi une cartographie des DU pour information, pas forcément pour vote, mais

pour voir l'évolution de la cartographie des DU sur l'uB, composante par composante. Qu'on puisse avoir une base comme cela pour s'y référer dans le temps pendant toute la période d'accréditation.

M. Debeaufort.- Alors, je vais répondre par rapport aux DU. C'est clair que la gouvernance aussi souhaite avoir une vision plus précise des actions courtes, des DU et de toutes les formations qui sont censées s'autofinancer et qui ne sont pas du diplôme national. Donc c'est une des choses que l'on souhaite aussi avoir en vision, en perspective parce que c'est très impactant aussi bien sur les services, les collègues et leur implication sur la formation initiale mais aussi sur la soutenabilité de ce dispositif.

S'assurer aussi que certains DU ne sont pas là pour aspirer ou pomper les ressources qui ne seront plus nécessaires sur le cœur de métier qui est le diplôme national en formation initiale.

Donc ça, c'est un élément... Je regarde Grégory qui hoche de la tête, mais ce sont des éléments dont on souhaite s'emparer à court terme et je suis tout à fait favorable, et je pense que le Président aussi, pour que, dès qu'on a cette cartographie précise de tout ce qui n'est pas du diplôme national L, LP et Master, on puisse avoir un état des lieux de cette cartographie et qu'elle soit présentée dans le cadre du conseil d'administration.

C'est une demande qu'on fait au SEFCA et qu'on a faite au SEFCA et sur laquelle on commence à regarder sérieusement et qu'on a abordée dans le cadre des dialogues d'objectifs et de moyens très récemment, en particulier pour tout le volet soutenabilité.

L'intérêt, c'est que ce soit un plus par rapport à l'établissement et pas un facteur d'assèchement sur notre cœur de métier et nos collègues qui sont et qui doivent rester impliqués sur les diplômes nationaux, qu'ils soient en alternance ou pas en alternance, mais sur notre cœur d'activité.

Donc je suis tout à fait favorable à cette cartographie.

M. Boutaud.- Oui, moi aussi au titre de la CFVU.

On avait évoqué cette question-là. Elle est gravée dans le marbre, cette proposition, et comptez sur nous pour donner des éléments dès la rentrée.

Mme Cénac-Guesdon.- Et sur les capacités d'accueil, pas de réponse.

M. Debeaufort.- Pardon. Sur les capacités d'accueil, sauf erreur de ma part, mais je vais donner la parole à Christelle pour l'UFR Langues, en général les parcours qui sont fermés sont liés à de très, très faibles effectifs et manquent d'attractivité et les parcours qui sont assez voisins dans la même mention ont souvent... ne sont pas remplis. Donc pour le moment, il n'y a pas eu besoin d'augmenter les capacités d'accueil puisque les étudiants qui sont en très faible effectif, en général c'est moins de huit ou moins de dix, peuvent être absorbés sur les parcours voisins.

Mais si le besoin s'en faisait sentir... Mais cela veut dire qu'il y a suffisamment d'effectif, il n'y a pas de raison de fermer le parcours. Donc d'augmenter la capacité sur le parcours voisin.

M. Boutaud.- Je vous rassure, Peggy, on ne voulait pas éluder la question. J'avais demandé à Christelle de vérifier sur les tableaux pour ne pas faire une réponse abusive.

Le Président.- Mais pour en revenir aux capacités d'accueil, vous savez que la politique qui a été la nôtre depuis plusieurs années maintenant, depuis qu'on a dû mettre en place des capacités d'accueil, a été chaque année d'augmenter modérément mais régulièrement les capacités d'accueil parce que le message que nous souhaitons relayer clairement est que malgré le contexte de difficultés budgétaires et les tensions nationales, notre mission en tant qu'université, c'est bien d'accueillir le maximum de jeunes et de permettre à un maximum de jeunes l'accès à l'enseignement supérieur. La logique politique qui a été la nôtre, depuis que les capacités d'accueil ont dû être mises en place, a donc été, chaque année, d'augmenter de quelques pour cent la capacité d'accueil. On ne va donc pas évidemment changer de politique et changer de vision à cet égard. Donc si le besoin s'en fait sentir, évidemment on poursuivra cette augmentation, mais elle doit être raisonnée. Elle doit être maîtrisée et elle doit être raisonnée.

Philippe, tu voulais intervenir, je crois.

M. Salvadori.- Oui, c'était pour répondre à une question qui, je crois, concernait l'histoire de l'art.

Je n'ai pas bien compris, d'ailleurs, quelle était la question parce qu'à ma connaissance, il n'y a pas de suppression de la recherche en histoire de l'art, tout au contraire.

Si on peut avoir des craintes légitimes, c'est sur le volet professionnalisant de ces maquettes, mais non, il n'y a aucune...

Le fait que désormais on ne distingue pas dans les parcours ce qui relève de la recherche et ce qui relève de l'aspect plus professionnel, c'est... Tout au contraire, mes collègues sont toujours plus déterminés à ce qu'ils vivent la recherche en histoire de l'art et en archéologie à l'université de Bourgogne. Donc rassurez-vous sur ce point.

M. Debeaufort.- Merci, Philippe.
Et je rappelle aussi que les mentions...

M. Salvadori.- Si je puis me permettre. Cette politique de soutien à la recherche en histoire de l'art et en archéologie s'est traduite notamment par le dégel de postes de professeur en archéologie. Donc je ne pense pas qu'il y ait de... Je serais le premier à monter sur la table et à hurler sinon.

M. Debeaufort.- Et je rappelle que la logique de la dernière accréditation, c'était justement de ne plus avoir ce cloisonnement entre recherche et professionnalisation et qu'au sein d'un même parcours, on puisse avoir à la fois de la recherche et de la professionnalisation en fonction soit d'options soit de la teinture de l'expérience pratique ou du stage.

Jean-Jacques.

M. Boutaud.- Oui, oui. C'est exactement cela, donc la recherche d'une articulation entre les deux et éviter évidemment un parcours, comme l'on dit, recherche suspendu, coupé un petit peu du contexte global de formation.

Mme Privé.- Je finirai juste, du coup, par donner une explication de vote.

Nous, on sera contre cette architecture parce que même à hauteur de huit étudiants par master plus huit étudiants d'un autre côté, cela peut à la fin avoir un impact et même si vous dites qu'il n'y a pas besoin normalement d'augmenter les effectifs, chaque étudiant compte et même si les effectifs augmentent chaque année, chaque master est très important et chaque étudiant doit avoir sa place. Donc si on ferme un master, nous, on considère qu'il faut augmenter en conséquence les places dans un autre.

M. Debeaufort.- On entend bien. Je vous rappelle qu'on ne ferme pas un master, on ferme un parcours et que le diplôme, c'est la mention et qu'en général, quand il y a un parcours qui est fermé ou suspendu faute d'étudiants, c'est qu'on a suffisamment de places dans le parcours voisin pour les accueillir. Jusqu'à présent, il n'y a pas d'étudiants qui se sont retrouvés sur le carreau quand un parcours a été, à ma connaissance, fermé.

OK, est-ce qu'il y a d'autres éléments avant de mettre au vote ?

Et je vous rappelle que c'est la cartographie qui est figée aujourd'hui pour la rentrée, mais que celle-ci peut encore évoluer puisque jusque dans le mois qui suit la rentrée, on peut changer cette cartographie. Mais bon, c'est un état des lieux. Les candidatures sont ouvertes, etc. Donc à ce jour, on a une vision claire de ce que pourront être les parcours, les mentions qui seront ouvertes.

Le Président.- Et avant de passer à la délibération, je voudrais vous dire que ce travail, ce débat que l'on vient d'avoir est une promesse que l'on avait faite l'an passé, je me souviens, après la période difficile de reconstruction de l'offre de formation, et on avait convenu tous ensemble qu'il serait opportun que chaque année, on refasse un point de façon à avoir un état, à un moment donné, de notre offre de formation, plutôt que de rester sur plusieurs années avec des modifications qui finissent par s'incrémenter et dont on perd la traçabilité. Donc à partir de maintenant, on fera chaque année, à ce moment de l'année, un point très précis pour que chacun des administrateurs puisse avoir une vision complète de l'état de notre offre de formation.

M. Debeaufort.- Donc je soumetts au vote l'architecture de l'offre de formation par mention et par parcours sur les diplômes nationaux, Licence, Licence professionnelle et Master de l'université de Bourgogne.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui vote contre ? Deux contre.

Qui s'abstient ? Six abstentions si j'ai bien compté.

Merci.

23 voix pour, 2 voix contre, 6 abstentions

Je vais rendre la parole à Jean-Jacques pour le résumé de la commission de la pédagogie du 26 avril dernier.

3. Commission de la pédagogie du 26 avril 2018

- Projets internationaux

M. Boutaud.- Oui et cela commence avec... les projets internationaux... Oui, c'est cela, les projets internationaux.

Vous savez que nous les classons par tradition entre projets non diplômants et... Avec justification, bien évidemment. Entre projets non diplômants et projets diplômants et nous intégrons maintenant depuis quelques mois les projets Erasmus.

Alors, on peut peut-être faire un raccourci pour dire déjà que les quatre premiers projets sont très liés à la recherche puisque cela concerne des échanges entre labos, des découvertes de laboratoire à l'étranger, à l'international.

Une expérience... Donc la première en Algérie, par exemple, concerne des stages qui sont permis pour les étudiants de niveau L2 dans les labos des deux universités.

Le deuxième, c'est : on exporte un peu la valeur de l'Experimentarium au Québec et on donne à des étudiants la possibilité de valoriser leur travail de recherche. Valorisation des recherches doctorales qui sont faites régulièrement dans le cadre de l'Experimentarium.

En Chine, là encore, vous le voyez, le troisième projet, vous le devinez sur ce tableau mais vous avez reçu les tableaux évidemment, ce sont là encore des séjours de recherche.

Tout cela, ce sont des accords nouveaux. Une mise en place d'accords nouveaux.

Le quatrième concerne l'ESIREM avec l'université Chiba au Japon pour des séjours d'études et de recherche.

Donc vous voyez, par rapport à ce que l'on voit d'habitude, là, on avait des propositions qui étaient très marquées par des options de recherche.

Le cinquième projet, c'est avec l'université de Saga au Japon, toujours avec l'ESIREM.

Saga, je rappelle que c'est quand même le site de la meilleure viande du monde, le wagyu. On parle souvent de la viande de bœuf de Kobe, mais Wagyu fait une viande assez exceptionnelle avec des bœufs qui sont caressés, massés à la bière et qui écoutent de la musique le soir. Enfin, je vous invite à voir tout cela.

Et puis accord ensuite avec le Maroc.

Alors, tous les autres accords, ce sont des renouvellements donc on peut aller assez vite. Le cadre a donc été établi depuis des années avec ces partenaires et, en fait, on renouvelle ces accords d'échanges.

Donc cela concerne l'ISAT avec l'université Hassan II.

L'UFR Droit avec Anglia Ruskin University à Cambridge.

Cela concerne ensuite l'ISAT...

Alors, en Suisse. En Suisse, cela concerne les accords qu'on ne peut plus passer évidemment dans le cadre d'Erasmus qui n'y sont pas et donc on reprend un peu le protocole d'Erasmus et on le bascule au niveau des accords qui sont faits avec la Suisse et Bernhard Altheim me disait, d'ailleurs, que dans le cadre de ces accords avec la Suisse, les subventions, les accords financiers sont plus intéressants.

Et puis le dernier, c'est l'ISAT avec l'université du Tennessee dans le cadre d'un renouvellement d'un accord sur une base de réciprocité dans les échanges d'étudiants. Avec une chose très importante, c'est l'exonération des frais d'inscription à l'université du Tennessee pour les étudiants de l'ISAT, à condition évidemment

qu'il y ait réciprocité, c'est-à-dire qu'on ne dit pas « vous m'envoyez trois étudiants de l'ISAT aux États-Unis » et puis très bien. Il faut qu'il y ait réciprocité. Donc si on a trois étudiants qui partent aux États-Unis et trois étudiants qui viennent des États-Unis, évidemment il y a exonération des frais.

Ensuite, les projets. Je peux peut-être tout regrouper, j'imagine, au niveau des relations internationales.

Les projets diplômants avec le Canada. Donc un accord de double diplomation franco-canadien pour des étudiants de l'ISAT, là encore, qui, dans le cadre de cet échange avec l'École de technologie supérieure de Montréal, ont la double diplomation. Ils sortent de leur formation à la fois avec un diplôme d'ingénieur ISAT, évidemment, et la maîtrise en sciences appliquées ou maîtrise d'ingénierie de cette École supérieure de Montréal.

Et le dernier accord diplômant, deuxième accord diplômant, concerne les accords portés par Christelle depuis des années avec le collège Holy Cross. Donc on accueille des étudiants et, évidemment, on demande des frais de formation, ici pour trois étudiants, à hauteur de 9 800 euros.

Et je passe sur les accords Erasmus, à ceci près quand même qu'il faut rappeler que dans le cadre des accords Erasmus, on a 250 partenaires. Évidemment, un partenaire, cela peut couvrir plusieurs espaces de formation et, après renseignement auprès des Relations internationales, on a près de 800 conventions qui sont signées avec ces 250 partenaires à l'international. Donc c'est quand même un bon signe de vitalité à ce niveau-là.

M. Debeaufort.- Merci, Jean-Jacques.

Est-ce qu'il y a des questions sur ces conventions de partenariats internationaux et projets internationaux ?

Donc s'il n'y a pas de questions ou de remarques, je vous le propose au vote.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Merci pour ce vote à l'unanimité.

31 voix pour (unanimité)

Nous passons ensuite au point suivant qui concerne les diplômes d'université.

- Diplômes d'université

M. Boutaud.- Oui, alors quatre diplômes à examiner dits « d'université ».

Le premier concerne la création... un projet de création d'un DU « Préparation aux grandes écoles de droit ». Alors, allons vite là encore.

En fait, la situation est simple, c'est une préparation, comme son nom l'indique, à ce concours des grandes écoles avec, aujourd'hui, un constat d'échec. Il y a très, très peu de réussite à ces concours.

Quand on dit « concours des grandes écoles », cela concerne, de mémoire, la magistrature, avocat, et les greffes.

Donc il y a une hémorragie à ce niveau-là parce que les étudiants nous quittent et se disent « je vais faire une préparation ailleurs, dans d'autres universités ». Donc il était important de pouvoir non seulement retenir ces étudiants

et d'anticiper par rapport à la préparation des concours de sorte que c'est une formation qui est faite sur trois ans à hauteur à peu près de 195 heures de cours... 198 heures de TD sur les trois années.

Les effectifs attendus à la rentrée sont de 20, espérés à hauteur de 60 étudiants à l'horizon 2021.

Et le coût, me direz-vous ? Zéro puisque pour l'étudiant, coût de formation zéro. Donc c'est quand même hyper intéressant, je pense, de pouvoir faire cette formation en trois ans puisque le financement, le budget sera pris sur le reliquat de la formation continue.

Voilà, pour résumer un projet qui nous paraissait vraiment très, très intéressant à ce niveau-là, qui répond vraiment à une demande, j'ai envie de dire, à la fois explicite et à l'attente de la part des étudiants.

Deuxième projet, la création de quatre DU.

Là, la situation, on l'imagine, DU en anglais. L'idée, c'est de renforcer le socle international du DU et d'attirer des étudiants.

Alors, la situation est claire, beaucoup d'étudiants dans le cadre des relations internationales vont à l'étranger. Il y a moins de réciprocité avec la capacité d'accueil d'étudiants étrangers à l'IUT. Donc l'idée est très simple, c'est de rendre l'IUT encore plus attractif au niveau de l'offre à l'international avec ces quatre DU qui seront créés, qui concernent...

Il y en a un qui s'appelle « Network & Telecommunication ».

Le deuxième, « Computing Science, Multimedia, Internet ».

Le troisième « Business Administration & Management ».

Et le quatrième, « Food Biology & Mechanics ». J'ai regardé, « mechanics » c'est parce qu'on travaille surtout sur le matériel scientifique qui est mis à disposition pour les recherches en biologie des aliments.

Donc quatre DU qui sont proposés.

Le principe est bien fait. Donc les étudiants arrivent, ils ont le choix sur ces quatre parcours, ces quatre DU qui offrent quatre parcours, avec obligation d'intégrer un parcours « culture » pour, évidemment, donner une valeur incitative de ce DU pour les étudiants étrangers avec un minimum d'immersion dans la culture française.

Il y a même aussi un adossement qui peut être fait, je pense, avec FLE, avec le français langue étrangère, pour évidemment favoriser l'immersion et l'intégration de ces étudiants et qu'ils fassent aussi, (*mot inaudible*) de DU en France, notamment qu'ils puissent le réaliser en termes d'apport significatif en termes de compréhension et d'immersion culturelle.

Donc l'idée... En fait, plusieurs départements d'IUT sont concernés et on offre un bouquet de 49 modules à l'étudiant, évidemment avec des mesures plus incitatives selon le profil du DU. Donc ces 49 modules ne sont pas ouverts systématiquement selon les quatre parcours, il y a une orientation, mais il y a un bouquet assez élargi et l'étudiant peut évidemment faire son choix entre ces différents modules.

Donc l'IUT ne prétend pas, du jour au lendemain, avoir un pouvoir d'attractivité décuplé avec... Mais les choses sont bien faites.

On s'était posé la question, je le dis rapidement, par exemple, sur les cours en anglais. Eh bien, par exemple, les cours magistraux, pour faciliter les choses auprès des collègues qui ne sont pas complètement « fluent » en anglais, leur Powerpoint sera en anglais. En revanche, ils peuvent faire le cours en français. Ils peuvent faire le cours en anglais s'ils le désirent, mais le cours est en français plus majoritairement.

Les étudiants, quant à eux, seront dans un groupe où, évidemment, certains cours seront faits en anglais exclusif.

Et les étudiants qui sont hors de ces DU et qui sont intéressés par ce groupe constitué avec une pratique assidue de l'anglais, pourront, sur base de volontariat, intégrer ce groupe et renforcer leur capacité d'anglais en profitant de ce qui est offert à ces étudiants étrangers.

Donc beau projet là aussi et puis quelque chose qui me paraît prudent puisqu'on teste - cela prend une valeur expérimentale - cette innovation pédagogique sur la base de ces quatre DU.

Ensuite, cela ira très vite si je peux passer au dossier suivant puisque pour ce diplôme de STAPS, ESAPS...

Donc ESAPS, c'est les activités sportives adaptées à des publics fragilisés, des gens qui sortent de milieux hospitaliers et qui ont besoin évidemment de retrouver leur santé. Donc là encore, il y a des mesures d'accompagnement.

Pour ce qui concerne ce DU, c'était simplement des changements de coefficient que j'avais notés et puis une meilleure précision au niveau des validations. L'ancienne formule évoquait des validations de compétences... Non... L'ancienne formule mentionnait des validations d'ECTS et aujourd'hui on parle moins de validation d'ECTS que de validation de compétences acquises.

Il est précisé aussi dans le nouveau document que les étudiants peuvent trouver... Ils ont la possibilité de candidater après ce DU dans d'autres universités aussi, vous voyez comme c'est ouvert, notamment à Nice, à Metz et à Nancy.

Donc des modifications mineures.

On remercie les collègues qui, avec ses retouches un petit peu byzantines, prennent quand même le soin de les porter à notre connaissance parce qu'évidemment, si une année on fait des petits changements à la marge et puis une année encore d'autres, il est clair qu'à la fin, évidemment, votre maquette de diplôme ne correspond plus exactement à ce que l'on avait à l'origine.

Et puis le dernier, c'est le DU ICI. Peut-être vous souvenez-vous du DU ICI première formule. Donc DU #ICI. Hashtag, on s'est toujours interrogé sur la motivation du signe qui nous renvoie au monde professionnel et qui nous renvoie évidemment... Avec un tropisme numérique assez marqué dans ces formations, c'est vrai.

Il y avait déjà le DU ICI. Pour le dire très vite, c'est l'incitation au projet d'entreprise ou, on va dire, au sens de l'entrepreneuriat. Donc la capacité.

Ce sont des DU qui sont faits sur, pratiquement à 80 %, de l'autoformation ou des projets accompagnés, mais avec une pédagogie par projet. On est moins sur le cours. On dit à l'étudiant « propose-nous un projet, on voit comment tu vas le monter », etc. Donc cela développe le goût et le sens de l'entreprise, évidemment au sens large et noble, si on peut dire, du terme.

L'idée du Creusot, c'est de créer un volet ICI, donc DU Innovation, avec là encore un ancrage numérique encore plus marqué.

Je passe sur la distribution des cours, mais pour qu'on comprenne bien, sur l'ensemble de la formation, vous avez :

- 150 heures de travail en autonomie,
- 150 heures accompagnées par un animateur,
- 50 heures de TD en numérique,
- 50 heures d'animation et de vulgarisation scientifique où on essaie de présenter au public son projet - là encore, c'est très intéressant.

Le financement est apporté, de mémoire, par la communauté... Oui, et je ne sais plus pour le financement, je vais le retrouver... Oui, c'est cela. Par la communauté urbaine Creusot Montceau à hauteur de 12 500 euros.

On attend 24 stagiaires. Il y a déjà beaucoup de demandes qui ont été formulées à ce niveau-là.

Donc là encore, un beau projet.

M. Debeaufort.- Un élément que tu n'as peut-être pas abordé sur ce projet, c'est que cela s'adresse aussi à des étudiants en difficulté, etc., pour essayer de les...

M. Boutaud.- Oui.

M. Debeaufort.- ...de les remettre dans le bain ou qu'ils ne perdent pas leur année en essayant de travailler sur ces projets en semi-autonomie.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Oui, Peggy.

Mme Cénac-Guesdon.- Une question et une remarque. Je vais commencer par la remarque.

Par rapport au troisième DU. Passer d'une logique d'accréditation à une logique de compétences, pour moi, ce n'est pas cosmétique. C'est vraiment une tendance de fond de vouloir nous faire transformer nos éléments en...

M. Boutaud.- Donc pour ESAPS ? D'accord.

Mme Cénac-Guesdon.- ...compétences plutôt que de parler de savoir. Donc je ne partage pas tout à fait le constat de cosmétisme par rapport à cette évolution.

Après, ma question sur les deux premiers points.

Est-ce que vous avez une explication de vote de l'abstention ? Ou peut-être qu'elle n'a pas été évoquée en séance, je ne sais pas. Mais est-ce qu'il y a une explication de vote à l'abstention sur les deux premiers DU ?

M. Boutaud.- Non... Non, non. Elle n'était pas particulièrement justifiée.

M. Debeaufort.- D'autres commentaires ou remarques ?

Donc je vais vous proposer de voter ces quatre DU, donc trois en création et un en modification.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ? Une abstention.

Je vous remercie.

30 voix pour, 1 abstention

Et avant de redonner la parole à Jean-Jacques pour les diplômes nationaux... Non, ce n'est pas « avant », je lui redonne la parole.

M. Boutaud.- Bien, merci.

- Diplômes nationaux

M. Boutaud.- Donc si notre ordre correspond, pour moi, on commençait avec l'ouverture à l'alternance de la licence professionnelle « Production industrielle, conception et production aéronautique ».

Ce diplôme existe, en fait, depuis 2003. En tout, il a pu accueillir, je ne vais pas dire le nombre d'étudiants qui est sans doute supérieur, mais en tout cas il a diplômé 385 étudiants, et en 2017, on n'avait pas moins de 130 candidatures pour cette formation, avec seulement 28 places offertes.

L'idée est très simple, c'est de dire : effectivement, on voit la congestion qui s'opère et le différentiel ou l'asymétrie entre les demandes et l'offre, et l'idée, c'est d'ouvrir évidemment ce parcours à l'alternance pour lui donner, évidemment là encore, une assiette plus large.

Cela répond aussi à des critères de renforcement des relations avec le monde professionnel comme il est aussi de tradition avec l'alternance.

On attend... Cela dit, les responsables du diplôme sont prudents puisque je vois qu'ils attendent à peu près cinq contrats d'alternance en 2018, une dizaine de contrats de professionnalisation en 2019 et ils souhaitent, en 2020, passer à la double culture, contrat de professionnalisation et contrat d'apprentissage.

Les frais de formation sont à hauteur de 6 300 euros, avec un système d'alternance.

Vous le savez, c'est toujours la difficulté, quel est le système idéal pour l'alternance ? Quand on est à Paris, c'est facile. On fait la semaine en entreprise et le vendredi à l'université. Chez nous, il faut toujours trouver une bipartition qui est délicate.

Eux, ils ont trouvé la formule période de trois à quatre semaines à l'IUT, qui alterne avec des périodes de trois à quatre semaines en entreprise, et présence continue en entreprise à partir du mois d'avril.

M. Debeaufort.- Ceci s'expliquant par le fait que le territoire concerné par cette licence pro est assez étendu. Donc cela demande des déplacements de quelques dizaines voire centaines de kilomètres aux candidats. Donc on ne peut pas leur demander de faire une alternance sur une semaine ou sur une ou deux semaines.

M. Boutaud.- On l'a bien compris, l'ouverture de cette formation en alternance ne crée en rien la suppression ou la fermeture du parcours en initiale. Surtout si on a un contingent de cinq contrats prévus à la rentrée. Au contraire, il s'agit d'augmenter l'attractivité et d'élargir, comme je le disais, l'assiette du diplôme.

Donc cela explique peut-être ce vote favorable à l'humanité... Non pas l'humanité, mais à l'unanimité en CFVU.

Ensuite, demandes de modifications des fiches filières. Alors là, je n'ose entrer dans le détail puisque c'est un dossier, cette fois-ci, qui fait, je l'ai sous les yeux, vous l'avez reçu, trente... 37 pages. Donc c'est un peu délicat d'entrer dans le détail de toutes.

D'abord, c'est un document, vous le savez, qui est au fil de l'eau. On aura encore des CP et des CFVU au mois de juin et donc on attend encore des modifications de fiches filières qui vont arriver.

Quelquefois elles sont nombreuses. La dernière fois, j'ai reçu une modification de fiche filière qui s'élevait au total, je crois, à près de 21 modifications.

Donc vous voyez, cela peut évidemment être très lourd. Vous vous demandez comment, en une année, on a pu repérer 21 modifications.

Quelquefois, c'est lorsqu'on découple des parcours qui étaient hybrides en quelque sorte et qu'on a créé un nouveau parcours et que là, il faut évidemment créer des choses tout à fait nouvelles à l'intérieur du parcours déjà existant.

Donc là encore, je vous fais grâce du détail. Je ne sais pas... L'idée, c'est plutôt de voir s'il y a des choses qui ont pu attirer votre attention puisqu'on évoque très souvent des changements horaires, des coefficients, des changements de contrôle entre un contrôle terminal et un contrôle continu.

Avec à chaque fois des éléments qui reviennent en commission de la pédagogie sur la définition du contrôle continu, en rappelant que c'est difficile d'appeler « contrôle continu » une notation faite sur une seule épreuve. Qu'elle est peu continuée, en fait, et qu'a *minima*, j'ai l'esprit peu mathématique, mais que pour qu'il y ait continuité, il faut au moins offrir peut-être deux notes.

Donc beaucoup de changements qui sont proposés, mais c'est normal évidemment, vu le contingent des parcours que nous avons évoqué tout à l'heure à tous les niveaux de formation.

M. Debeaufort.- Merci, Jean-Jacques.

Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques par rapport à l'ouverture à l'alternance et aux modifications des fiches filières ?

Donc je vous le soumetts au vote.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie, donc vote à l'unanimité.

29 voix pour (unanimité)

Et je vais rendre la parole à Jean-Jacques pour le point immédiatement suivant, qui a été reporté, donc on ne le discutera pas en CA, et le dernier point qui est la demande d'ouverture d'un Master parcours international « Sécurité des systèmes numériques » au sein de la mention Informatique.

M. Boutaud.- Oui, simplement on ne discutera pas de l'IRTESS, mais je voulais simplement vous dire que les projets sont très, très avancés. C'est simplement un processus que l'on appelle « de réingénierie de la formation ».

Les étudiants font, de fait, trois années de formation et c'était reconnu uniquement à bac+2. Donc il faut un réajustement. Mais dans le cadre de ce réajustement et de reconnaissance de ces formations faites réellement sur trois ans au grade de licence, il était impératif de revoir l'ensemble des référentiels.

Les référentiels sont avancés, il faut simplement les affiner et on s'est donné jusqu'au mois de juin pour faire ce travail de mise en forme des textes.

Et puis il y avait encore aussi quelques textes qui n'étaient pas publiés à ce niveau-là.

Mais je vous rassure, on ne part pas d'une feuille vierge, les éléments sont vraiment avancés. Les dossiers sont très avancés à ce niveau-là.

Pour ce qui concerne maintenant le projet de l'ESIREM de parcours international « Sécurité des systèmes numériques », pour résumer les choses, on pourrait dire qu'il y a une incitation de la CTI, et on avait repéré comme aspérité dans

l'offre de formation de l'ESIREM l'absence de masters. Donc une recommandation forte de la CTI dans son avis rendu en avril 2016 était de créer un espace de formation de niveau Master au sein de l'ESIREM.

Cette chose a été faite avec le projet de création adossé à la mention Informatique, ce qui explique le lien et le positionnement qui a été celui de l'UFR Sciences et Techniques.

Quelle est la motivation du projet avec ce parcours international « Sécurité des systèmes numériques » ?

Je reprends un peu les arguments d'Albert Dipanda qui était venu nous présenter ce projet en commission de la pédagogie.

C'était évidemment déjà de répondre non pas à l'injonction, mais à la recommandation qui avait été faite au niveau de la CTI.

Ensuite, d'enrichir l'offre de formation numérique parce que c'était un petit peu... Voilà, c'était une attente aussi d'aller dans cette direction-là.

Évidemment, c'est pléonastique puisqu'on ouvre un master international, c'était de renforcer cette offre à l'international.

Et d'avoir aussi un renforcement au niveau du volet financier puisque les inscriptions, dans ce parcours international, sont à hauteur de 3 400 euros.

Qu'est-ce qui a été proposé comme dispositif ?

Dans un premier temps, et cela a ouvert des discussions notamment avec l'UFR Sciences et Techniques, c'est d'ouvrir un parcours délocalisé à Yaoundé, au Cameroun, déjà pendant deux ans et ensuite, la troisième année, après ces deux années expérimentales avec le Cameroun, d'ouvrir le M2 en anglais ici, à l'université de Bourgogne.

La motivation, je pense que c'est évidemment de prendre attache avec l'université de Yaoundé au Cameroun, non pas avec l'Institut polytechnique, mais avec un organisme qui s'appelle l'IFTIC-SUP.

Là encore, cela été discuté. Notamment, j'en ai parlé aussi avec les Relations internationales.

Les Relations internationales, et Bernhard Altheim était là au niveau de la commission de la pédagogie, disaient que cela peut paraître paradoxal, mais quelquefois dans certains pays, les discussions... Et donc il y avait appui des Relations internationales au niveau de cette démarche. C'est de dire que les relations quelquefois avec les universités sont très difficiles, très longues et peu abouties et que quelquefois l'adossement avec des structures comme celle de l'IFTIC au Cameroun, à Yaoundé, sont plus faciles pour monter les dossiers. Donc ils connaissent cet organisme.

Il y a aussi une demande qui a été faite d'abord. Et puis, évidemment, Albert Dipanda connaît cet organisme et la qualité de sa formation. Et il y avait un certain nombre de garanties qui étaient demandées aussi par l'UFR Sciences et Techniques. Garanties auxquelles évidemment Albert Dipanda et l'ESIREM étaient prêts à répondre, notamment - je vous dis ce qui avait été demandé en conseil d'UFR de Sciences et Techniques :

- que la gestion administrative, financière, logistique soit prise en charge au sein de l'ESIREM et non par l'UFR ;
- que les membres de l'équipe pédagogique soient agréés par le bureau de commission de proposition de la section 27 du CNU pour les membres de cette équipe qui ne sont pas des universitaires de l'établissement, et ce, quel que soit le nombre d'heures d'intervention ;

- enfin, qu'un bilan annuel soit présenté au conseil de l'UFR Sciences et Techniques.

J'en ai parlé directement avec Albert Dipanda. Il m'a dit « si c'est la nature des requêtes, nous, on est tout à fait prêt à y répondre dans le cadre de ce projet ».

M. Debeaufort.- Sachant... Pardon.

M. Boutaud.- Si tu veux...

M. Debeaufort.- Sachant que pour le deuxième point, de toute façon, il n'y a pas le choix, c'est réglementaire. Tout intervenant sur un diplôme de master doit être agréé à partir du moment où ce n'est pas un personnel de l'uB.

M. Boutaud.- Alors, évidemment, les enseignants-chercheurs de l'ESIREM interviennent au moins pour moitié dans le cadre de ce master délocalisé à Yaoundé les deux premières années. Qui prennent donc, comme je le disais, valeur expérimentale par rapport à ce projet.

Donc je vous donne la restitution des votes qui ont été effectués au sein de l'UFR Sciences et Techniques.

Le vote s'est fait de façon séparée entre la partie camerounaise, donc les deux premières années, et ce qui arrive ensuite par dédoublement, la troisième année, la partie dijonnaise sur le M2.

Pour ce qui concerne la partie relative au M1/M2 délocalisée à Yaoundé :

- refus de prendre part au vote : 1,
- abstentions : 14,
- contre : 1,
- pour : 8.

Et pour le projet relatif au M2 dispensé en langue anglaise à Dijon :

- refus de prendre part au vote : 1,
- abstentions : 2,
- contre : 0,
- pour : 21.

Et vous avez ici le résultat du vote de la CFVU : vote favorable moins 3 contre et 4 abstentions.

M. Debeaufort.- Sur l'ensemble du dispositif.

M. Boutaud.- Sur l'ensemble du dispositif.

M. Debeaufort.- Merci, Jean-Jacques.
Peggy.

Mme Cénac-Guesdon.- Mon intervention va s'inscrire dans le prolongement de celle des élus SNESUP de CFVU.

Pour moi, il y a quelque chose d'assez surréaliste dans le dossier qui nous est présenté ici.

En tant que membre du CA, je n'ai pas reçu les documents auxquels j'avais eu accès en tant que membre du conseil de l'UFR Sciences et Techniques, donc je vais tout de suite aller droit au point qui me pose le plus de problèmes dans ce dossier.

Dans le dossier financier qui accompagne cette demande, la rémunération de l'heure d'enseignement est différente selon le personnel. En particulier, le personnel de l'uB n'est pas payé au même montant qu'un enseignant camerounais.

C'est le genre de choses qui figure dans le montage financier et qui, personnellement, me pose quand même de gros problèmes.

Par rapport au résultat du vote que vous avez donné sur l'UFR Sciences et Techniques, de mon point de vue, l'abstention étant majoritaire, quelque part, pour moi, l'UFR Sciences et Techniques ne s'est pas complètement prononcée sur ce projet.

Enfin, l'abstention, c'est un résultat de vote, mais de fait, plus de la moitié des membres du conseil de l'UFR Sciences et Techniques s'est abstenue, ce qui pour moi est quand même un point particulièrement alertant par rapport à ce dossier.

En tant qu'administrateurs, nous n'avons pas reçu énormément d'informations sur le projet.

Bien évidemment, de même que les élus SNESUP en CFVU, je voterai contre cette proposition, mais globalement, ce qui m'interroge, c'est la facilité à faire valider un dossier avec si peu d'éléments d'information dans le dossier qui accompagne la demande et les garanties que les droits de rémunération et autres choses seront bien faites dans les règles me semblent quand même le nécessaire à exiger.

M. Boutaud.- Peut-être puis-je simplement faire une remarque à ce niveau-là.

C'est un dossier que nous avons évidemment bien analysé comme tous les autres, mais il était plus délicat dans la mesure où on est sur un cas de figure de master délocalisé, avec ensuite un dédoublement qui s'opère sur la troisième année.

Il y a une chose qui était importante et j'y tenais beaucoup, c'était l'accompagnement opéré par les Relations internationales sur ce projet. C'était extrêmement important.

Si les Relations internationales avaient marqué, je ne sais pas, la moindre prudence alors qu'elles avaient vu l'ensemble du dossier, nous avaient dit « écoutez, c'est délicat parce que là, on est dans le cadre d'un partenariat qui nous pose problème parce qu'on l'a peu identifié, il y a peu d'antériorité »...

Mais apparemment, au niveau des Relations internationales, je le dis publiquement, je pense que ce sont des choses que l'on peut évidemment vérifier, ce qui a été un élément de réassurance aussi à l'égard de ce projet, c'est cette volonté des Relations internationales d'accompagner le projet, ce dont Bernhard Altheim s'est fait le porte-voix quand il était au moins le témoin et le médiateur, on va le dire comme cela, dans le cadre de la commission de la pédagogie.

C'était un élément extrêmement important pour nous, je pense, de voir qu'avec l'expérience et la compétence des Relations internationales, c'était un projet qui paraissait tout à fait louable et tenable et qu'il y avait volonté de l'accompagner.

Mme Cénac-Guesdon.- Juste, je repense à quelque chose. Donc vous confirmez que les contractuels qui vont faire 392 heures à l'ESIREM pour faire les heures de cours de ceux qui partiront enseigner à Yaoundé, c'est bien cela qui figure toujours dans le dossier ?

M. Boutaud.- Alors, ce qui figure dans le dossier... Donc les contractuels, pardon, Peggy ?

Mme Cénac-Guesdon.- On va embaucher des contractuels pour faire des services de 392 heures pour remplacer les enseignants de l'uB qui vont partir faire des cours au Cameroun ?

M. Boutaud.- Alors ça ! Bonne question. On n'a pas abordé ce point-là encore...

M. Debeaufort.- Si je peux me permettre, puisqu'on vient de terminer les dialogues d'objectifs et de moyens. On a audité aussi bien Sciences et Techniques que l'ESIREM. Je ne me rappelle pas avoir eu une demande d'emploi d'enseignant contractuel sur ce projet-là. Sur CDD ou... etc. Donc à vérifier, mais franchement, cela ne me dit rien.

Le Président.- Et dans le cadre de la discussion en CFVU, qui a été une discussion de bonne qualité, qui a été approfondie, une chose est certaine, c'est qu'il a été réaffirmé... Alors, je ne sais pas quelles sont les appartenances syndicales des collègues qui sont à la CFVU, mais en tout cas, par un collègue de l'UFR Sciences et Techniques qu'incontestablement, le projet était un projet de grande qualité pédagogique et qu'il n'y avait pas de doute à avoir sur la qualité pédagogique de ce projet.

M. Boutaud.- Il y a une interrogation. Je reprends la feuille évidemment de budget et de financement de la formation. Il y a effectivement en point 3 une ligne dédiée aux non-titulaires avec des heures de cours.

Avec Frédéric Debeaufort, on s'interroge déjà sur le 392 heures, évidemment, à quoi cela correspond.

Alors, est-ce qu'on renvoie à un recrutement qui serait fait à Yaoundé ? Oui, peut-être. Oui, oui... C'est un point d'alerte que je vais vérifier.

M. Debeaufort.- En l'occurrence, un emploi d'enseignant contractuel, ce n'est déjà pas 392, c'est 384 heures d'enseignement si c'est le statut du second degré. Donc ce n'est pas 392. Donc c'est un point, en effet, à vérifier et si c'est un personnel pour être présent à l'uB, substitué à des collègues qui partiraient, ou si c'est un personnel sur le site de Yaoundé. Si c'est une mutation.

M. Boutaud.- Je vais vérifier. Je suis désolé parce que je reste un petit peu interloqué par la question par rapport à ces 392 heures. Cela ne m'avait pas frappé à la première lecture sur le tableau financier. Donc on va vérifier cela.

M. Debeaufort.- Est-ce qu'il y a d'autres questions ou remarques ?

Donc je vous le soumetts au vote, avec les éléments, que l'on vient de soulever, de vérification par rapport au taux horaire des heures et de cet emploi contractuel.

Donc qui ne prend pas part au vote ?

Qui vote contre ? Deux votes contre.

Qui s'abstient ? Un... deux... trois... quatre... cinq... Six abstentions.

Je vous remercie.

21 voix pour, 2 voix contre, 6 abstentions

Et on passe au dernier point des travaux de la CFVU qui est l'approbation du calendrier des procédures d'inscription.

4. Calendrier des procédures d'inscription à l'Université de Bourgogne pour l'année 2018-2019

M. Boutaud.- Oui, là encore, évidemment, une inflation de dates tout à fait nécessaire pour, évidemment, procéduriser au mieux les démarches. Je vous ai mis simplement les items, les entrées qui étaient faites sur ce document qui concerne les procédures relatives aux inscriptions.

C'est un document au niveau des inscriptions qui concerne les administrations et, ensuite, à ne pas confondre avec celui qu'on verra un peu plus tard qui concerne les calendriers opérés à l'intérieur des composantes elles-mêmes.

Donc vous le voyez, cela concerne le bornage universitaire. On le devine, mais encore faut-il l'inscrire, le noter, du 1^{er} septembre au 31 août. Cela concerne les inscriptions et réinscriptions et donc les sept points que vous voyez.

C'est extrêmement important pour les services de faire voter ces éléments-là dès maintenant pour pouvoir évidemment réguler et planifier l'ensemble des procédures au niveau de l'université de Bourgogne.

Ensuite donc, viendront les calendriers internes des composantes des UFR.

Oui, je pense que c'est... voilà. S'il y a quelque chose qui choque sur l'ensemble du calendrier, quoi.

M. Debeaufort.- OK, est-ce qu'il y a des questions ou des remarques sur l'ensemble des calendriers que vous avez eus ?

Donc je vous le soumetts au vote.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie pour ce vote à l'unanimité.

30 voix pour (unanimité)

Je remercie Jean-Jacques pour la présentation des travaux de la CFVU et de la CP.

Tu voulais ajouter quelque chose ?

M. Boutaud.- Je voulais simplement remercier l'Assemblée, évidemment, de son écoute, de sa contribution et de ses questions.

M. Debeaufort.- Merci, Jean-Jacques.

Je vais faire appel à Pascal Neige qui va venir présenter les travaux de la commission de la recherche du 15 mai dernier et pendant qu'il s'installe...

Avec le premier point qui concerne les demandes de financement déposées par les laboratoires dans le cadre du troisième appel à projets régional, en particulier sur le dispositif Plateformes.

Pascal, je te donne la parole.

M. Neige.- Merci.

VII) Compte rendu des travaux de la Commission de la Recherche (CR) du 15 mai 2018

1. Demandes de financement déposées par les laboratoires dans le cadre du troisième appel à projets régional 2018 – Dispositif Plateformes

M. Neige.- Vous avez reçu le document qui vous montre les demandes telles qu'elles apparaissent, telles qu'elles ont été envoyées à la Région pour ce qui concerne le dispositif Plateformes.

Quelques mots sur le dispositif et sur la méthode qui a conduit au classement par priorité des demandes.

Le dispositif concerne des aides en termes d'investissement pour les plateformes de l'université et vous le savez certainement, depuis quelques années, notre stratégie en termes de plateformes est associée aux partenaires du Grand Campus et donc, comme à l'accoutumée, le travail préparatoire à l'arbitrage que vous avez sous les yeux s'est fait en situation de Grand Campus.

L'ensemble des partenaires se sont réunis pour proposer un certain nombre de priorités en termes de demandes d'investissement sur les plateformes.

Ce qui apparaît dans le tableau aujourd'hui, c'est le résultat de cette analyse commune et pour ne rien vous cacher, une partie des demandes initiales ne sont pas portées à ce tableau. Le comité d'orientation stratégique des plateformes a, de lui-même, proposé à certaines plateformes de réduire le nombre de demandes.

Pour celles qui ont été retenues, que vous avez donc sous les yeux dans le tableau, il y a deux sortes de priorités en termes de classement, vous voyez cela dans la colonne de droite, une série de rang 1 puis des classements de... Que je ne me trompe pas... Cela doit être de 15 ou 16 à 22.

En fait, les rangs 1, c'est en quelque sorte pour poursuivre une stratégie qui est utilisée depuis plusieurs années, qui consistait à ne pas classer en interne un ensemble de demandes qui correspondaient en gros à l'enveloppe que donnait la Région.

Le COS plateforme a choisi de faire cette année la même chose. Donc nous proposons à la Région un certain nombre de plateformes... enfin, d'équipements, en quelque sorte, de plateformes classées 1 en *ex aequo*, en espérant que l'enveloppe sera du même montant que ce qui est demandé en rang 1.

Nous espérons même que l'enveloppe sera un peu au-dessus, ce qui permettrait de financer les rangs suivants. Mais évidemment, cet arbitrage final est à l'évidence à l'initiative du Conseil régional.

Vous avez donc cela sous les yeux.

Ce tableau ne concerne évidemment que les demandes au titre de l'université de Bourgogne, mais les autres établissements impliqués dans cette démarche ont suivi la même stratégie, c'est-à-dire que les autres établissements ont une série de rang 1 en classement puis des rangs supplémentaires pour faire la demande globale.

Donc les autres établissements sont principalement, pour le site Grand Campus, l'INRA, CHU, CGFL, AgroSup... Il doit y en avoir d'autres que j'oublie là, mais...

Le montant total demandé est de 1 813 646 euros. Principalement, des investissements. Il y a quelques éléments en fonctionnement qui sont des salaires, il me semble, principalement.

M. Debeaufort.- Merci, Pascal.

Est-ce que... Pardon.

M. Neige.- J'ai quand même oublié de vous dire que tout cela a été expliqué par Jean Guzzo qui était en charge de cette analyse et de cette stratégie. Jean Guzzo conduit, en fait, la réflexion COS Plateformes au titre de Grand Campus, donc au titre de l'uB mais aussi au titre des partenaires, et tout cela a été fait sous la stratégie de Jean qui est venu expliquer cette stratégie à la commission de la recherche et donc la commission de la recherche a émis un avis favorable à l'unanimité.

M. Debeaufort.- Merci, Pascal.

Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ?

Donc je vous propose de mettre au vote ce premier tableau de demandes de financement déposées par les laboratoires au titre des plateformes.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

27 voix pour (unanimité)

Nous passons au deuxième point qui concerne également des demandes de financement déposées par les laboratoires, toujours au titre du troisième appel à projets régional mais, cette fois-ci, pour les dispositifs d'excellence, et je rends la parole à Pascal.

M. Neige.- Re-merci.

2 Demandes de financement déposées par les laboratoires dans le cadre du troisième appel à projets régional 2018 – Dispositif Excellence

M. Neige.- Cette fois-ci, il s'agit d'un dispositif un peu spécifique. La Région a souhaité flécher une partie de l'appel à projets, donc une partie de l'enveloppe financière, sur des opérations structurantes à l'échelle du site BFC et en soutien aux trois axes prioritaires du projet I-SITE et la demande que vous avez ici sous les yeux concerne cette réponse des équipes à cet appel à projets de la Région.

Ces demandes des équipes sont construites autour de projets de grande envergure qui regroupent différents partenaires du site Bourgogne-Franche-Comté et ils sont donc demandés... Alors, le format technique de la demande auprès de la Région, c'est une demande multi-établissements où chacun des établissements impliqués va demander une partie de la subvention dans un souci simple d'efficacité de traitement de la dépense *in fine*.

Vous avez donc un tableau sous... Enfin, il n'est pas là mais il n'est pas loin, vous l'avez reçu, qui vous rappelle les demandes de cette année.

Pour ce qui concerne... Là, vous ne voyez que celles de l'université de Bourgogne, évidemment. Mais pour ce qui concerne l'université de Bourgogne, vous voyez qu'il y a deux demandes au titre de l'axe 1 I-SITE... Trois, pardon. C'est un problème de découpage, mais en fait, il y a deux projets au titre de l'axe 1, un projet au titre de l'axe 2 et un projet au titre de l'axe 3.

Tout cela, comme je vous l'ai dit, a été fait en concertation à l'échelle du site Bourgogne-Franche-Comté.

Le comité de pilotage I-SITE qui a regardé ces projets depuis quelques semaines, voire mois, et leur construction a souhaité ne pas donner de classement différencié entre les projets. Cela nous paraissait difficile à l'échelle du site BFC et puisque nous répondions en quelque sorte à une commande de la Région... enfin, du Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, il nous paraissait difficile d'établir un classement et nous avons proposé, et tous les établissements impliqués vont faire la même chose, de ne donner que du rang 1 en classement. Autrement dit, de demander à la Région de faire le classement si jamais les enveloppes n'étaient pas à la hauteur de ce qui est demandé.

J'ajoute que ces projets-là spécifiquement, et en accord avec le règlement et avec le fonctionnement du projet I-SITE, ces projets-là font l'objet d'une évaluation par des scientifiques indépendants qui ne sont pas sur le site BFC, des scientifiques internationaux, et que le Conseil régional aura donc à sa disposition les évaluations de ce comité scientifique externe à nos établissements. Donc il lui sera possible, au Conseil régional, de s'appuyer sur ces évaluations pour faire du classement s'il le souhaite.

Le montant total demandé est à hauteur de 2 334 908 euros qui est ventilé donc en investissement, beaucoup en investissement - c'était une commande de la Région qui souhaitait que ces projets soient construits principalement autour de l'investissement- et, comme vous le voyez, avec un peu de fonctionnement, des contrats doctoraux et des contrats postdoctoraux.

M. Debeaufort.- Merci, Pascal.

Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ?

Donc je vous le soumetts au vote.

Qui ne prend pas part au vote ? Deux non-prises part au vote.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

25 voix pour, 2 refus de prendre part au vote

Et pour le troisième et dernier point concernant la commission de la recherche, ce sont les demandes de subventions au titre du FEDER.

3. Demandes de subventions FEDER

M. Neige.- Donc là, il s'agit d'une demande un peu plus standard, que vous avez l'habitude de voir, qui concerne des demandes de crédits au titre du FEDER.

Ce sont des projets qui sont discutés directement entre les laboratoires et les services FEDER de la Région.

Vous avez trois projets pour cette session, deux portés par les équipes du laboratoire DRIVE à Nevers, et un projet porté par une équipe du laboratoire Lipides, Nutrition, Cancer, le LNC.

Vous avez les montants. Pour les deux premiers, la demande de subventions auprès du FEDER est de 121 000 et 622 850 et le troisième pour un montant de 67 530.

La commission recherche, je ne l'ai pas précisé, je l'ai oublié pour le dispositif précédent, tout comme pour le FEDER, a voté à l'unanimité ces demandes de moyens.

M. Debeaufort.- Des questions ou des remarques ?

Donc on passe au vote.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

26 voix pour (unanimité)

Et nous en avons fini avec les travaux de la commission de la recherche.

Merci, Pascal Neige, pour cette présentation.

Et nous passons au point suivant que sont le compte rendu et l'approbation de conventions et de contrats, qui impliquent le versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne.

VIII) Compte rendu et approbation de conventions et de contrats

1. Approbation de conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne

M. Debeaufort.- Vous avez reçu les documents. Il n'y a pas énormément de cas à observer.

Le premier tableau que vous avez reçu concerne les accords et conventions emportant versement de subvention par l'université de Bourgogne à d'autres organismes.

Le premier point, c'est un versement d'une subvention de 10 000 euros à l'association DECA-BFC. DECA-BFC, c'est ce qui remplace l'incubateur PRÉMICE et qui fera office de futur incubateur à la fois des régions Bourgogne, qui était PRÉMICE, et de l'incubateur qui était sur la région Franche-Comté.

Cette subvention était celle que l'université de Bourgogne versait à PRÉMICE, c'est-à-dire à l'incubateur initialement bourguignon.

Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires sur ce point-là ?

Le deuxième point... Je me tourne vers le PAJI, je crois que c'est un vote groupé.

Le deuxième point, ce sont accords et conventions de versement de subvention.

Cette fois-ci, c'est la contribution de l'université à La P'tite Fac puisque, vous vous en rappelez, nous avons voté une augmentation du nombre de berceaux. Alors, ce n'est pas physiquement le nombre de berceaux, mais c'est le nombre de places que La P'tite Fac peut accueillir comme enfants. La P'tite Fac qui est quand même extrêmement utilisée par nos collègues personnels mais aussi par des étudiants qui sont jeunes parents en général. Et donc c'est la contribution, j'allais dire, sociale de l'université à faciliter la vie de nos collègues et de nos étudiants qui ont des enfants en bas âge. Cette subvention a donc été un petit peu augmentée pour tenir compte de l'augmentation de capacité.

Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ?

Le Président.- On peut dire qu'il y a peu d'universités en France qui ont leur propre crèche et qu'incontestablement, c'est un élément très fort de la politique sociale de notre université et l'augmentation du nombre des berceaux a

véritablement reflété un besoin puisqu'en fait, la totalité des berceaux sont utilisés tels qu'ils étaient prévus à la fois par des étudiants parents et par des personnels.

M. Debeaufort.- Et le dernier tableau qui nécessitera votre approbation, du moins le vote, ce sont des conventions de reversement dans le cadre d'activités de recherche.

Soit pour des prestations, comme c'est le cas pour la première ligne du tableau, c'est une prestation de publication.

Ce sont des reversements à des partenaires, quand l'université de Bourgogne est le porteur du projet et reçoit la totalité des fonds au titre des autres partenaires. C'est le cas, par exemple, pour la deuxième ligne. Vous voyez un montant qui n'est pas négligeable, 54 000 euros, mais c'est parce que l'université reçoit la totalité du financement au titre des différents partenaires.

Et puis des conventions de prestations ou de reversement, entre autres OSU THETA parce que nous sommes membres de la gouvernance et c'est un outil de recherche que nous utilisons et auquel nous participons.

Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires sur ces trois tableaux ?

Donc je vous les propose au vote.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'abstient ?

Qui vote contre ?

Je vous remercie, tous ces tableaux sont donc votés à l'unanimité.

25 voix pour (unanimité)

2. Compte rendu des conventions hors subvention

M. Debeaufort.- Vous avez ensuite, à titre informatif, le compte rendu de diverses conventions hors subvention, qui ne nécessitent pas de versement de la part de l'université à des partenaires.

Vous avez toute la liste. Beaucoup concernent des actions de formation continue. Un certain nombre des actions de formation au sens strict. Et puis le troisième tableau, des actions liées aux activités de recherche. Et puis les derniers tableaux également liés aux activités de recherche qui sont des subventions au titre du FUI et d'autres conventions, etc.

Sur l'ensemble de ces tableaux, parce qu'il y a quand même un certain nombre de lignes, je ne vais pas les reprendre individuellement, est-ce qu'il y a des questions ou des remarques particulières ?

Dans ce cas-là, je vais vous les soumettre au vote... Ah pardon ! C'était un point d'information. Excusez-moi, et je me le suis marqué.

Donc nous en avons fini avec l'avant-dernier point du conseil d'administration.

C'est moi qui enchaîne ou tu veux dire deux mots ?

IX) Questions diverses

Plateforme PACSMUB : proposition d'attribuer le nom de M Alain TABARD à la salle E-S05 (faculté des Sciences de Mirande)

M. Debeaufort.- Pour le dernier point, au titre des questions diverses, et en hommage à Alain Tabard qui a été aussi vice-président de notre université et qui a fortement contribué au développement, à la création et au fonctionnement de la plateforme PACSMUB, nous souhaiterions attribuer le nom d'Alain Tabard à la salle E-S05.

De mémoire, je crois que c'est la salle où il y a les RMN... Où il y a tous les outils... Oui. Je regarde mes collègues qui pratiquent plus que moi cette salle-là. Il y a longtemps que je n'y suis pas allé.

Si vous en êtes d'accord, nous souhaiterions, en hommage à Alain qui a vraiment fait beaucoup pour la plateforme de RMN et la plateforme PACSMUB, donner son nom à cette plateforme et à cette salle.

Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires ?

Oui, Peggy.

Mme Cénac-Guesdon.- Je suis juste un peu ennuyée, non pas de la décision qui est prise, du tout, mais du fait d'attribuer le nom d'une personne décédée très récemment.

Je pense que pour donner un nom de salle, il faudrait certainement, à mon sens, attendre un petit peu plus après le décès pour prendre du recul par rapport à cette question.

Et notamment, d'autres membres de l'université sont décédés et les plaies sont encore à vif et pour ne pas faire de la comparaison de reconnaissance auprès des différents collègues décédés tout récemment.

Mais vraiment sur le fond, je suis ennuyée de faire cette intervention quand même, justement étant donné l'émotion du fait qu'Alain Tabard est décédé, il y a six mois, et donc...

Enfin, je ne veux pas que mon intervention soit mal interprétée, déplacée. C'est juste que je me dis que pour donner un nom de salle, il faut peut-être attendre un petit peu par rapport au décès des personnes concernées.

M. Debeaufort.- Si je peux me permettre, c'est une demande de tous ses collègues qui étaient proches et qui travaillaient avec lui parce qu'ils connaissaient son engagement sur cette plateforme et ont estimé que... Je ne sais pas si cela lui aurait fait plaisir, mais que c'était logique et cohérent d'avoir ce geste.

Après, le délai n'empêchera pas le chagrin pour ses proches, etc. J'en suis tout à fait conscient.

Nous avons procédé de la même façon à la demande des collègues de l'UFR Droit, par exemple, pour nommer une salle Laurence Ravillon, etc.

En Sport également, je crois.

C'est une proposition, non pas de la gouvernance, je le rappelle, mais vraiment de tous ses collègues de l'UFR qui travaillaient de façon très, très proche aussi avec lui et qui le connaissaient bien pour savoir que cette proposition, je pense, ne lui aurait pas déplu.

Le Président.- Et puis il est bien de garder la mémoire, de solenniser la mémoire des collègues qui partent dans des conditions qui sont quand même particulièrement brutales et douloureuses.

Mais c'est vrai, Peggy, on pourrait se poser la question « pourquoi lui et pourquoi pas d'autres ? », c'est cela que vous voulez dire ?

Il se trouve qu'en l'occurrence, c'est vraiment à la demande de sa communauté la plus proche qui fait cette demande et que l'établissement considère que compte tenu de ce qu'a été l'engagement d'Alain Tabard, qui était un engagement important dans le temps, il a vraiment créé cette plateforme qui est une plateforme emblématique de l'établissement, il a été vice-président, il a pris des responsabilités importantes dans le domaine du numérique, il me semble que c'est quelque chose qui... une demande à laquelle il mérite qu'on accède.

M. Debeaufort.- OK, donc nous devons aussi voter sur cette proposition de nommer cette salle « Alain Tabard ».

Donc je vous la soumetts au vote.

Qui ne prend pas part au vote ? Une non-prise part au vote.

Qui s'abstient ?

Qui vote contre ?

Je vous remercie de l'hommage à Alain Tabard.

24 voix pour, 1 refus de prendre part au vote

Merci.

Je ne sais pas si tu veux ajouter quelque chose, Alain ?

Le Président.- Je vais juste dire un mot rapide pour remercier à la fois les vice-présidents, la Direction générale des services, qui ont participé à la préparation de ce conseil d'administration.

Vous remercier tous pour la qualité des échanges que l'on a eus.

Je note qu'on a des échanges qui ne sont pas nécessairement consensuels, mais c'est quelque chose qui est bien et qui est positif et, néanmoins, qui sont des échanges qui sont toujours respectueux les uns des autres, donc je me réjouis de ceux-ci.

Monsieur Rollin, vous voulez dire un mot ?

M. Rollin.- Oui, j'avais une question.

Le Président.- Allez-y.

M. Rollin.- J'avais une question. Je voulais intervenir tout à l'heure. Je ne voulais pas intervenir après vous, je voulais intervenir avant. Je voulais vous laisser conclure.

Non, c'était simplement une question organisationnelle puisque... Enfin, la semaine... la bibliothèque de Sciences ferme pour deux ans de travaux. *Quid* des étudiants déjà pour finir l'année, pour les quelques-uns qui sont en examen, voire pour ceux qui préparent les concours, en termes d'accès aux fonds documentaires parce que là, les fonds ne sont pas encore transférés ?

Comment on va s'organiser pour l'accueil de ces étudiants à la rentrée ? Parce que Droit-Lettres est déjà pas mal saturée en termes de places et de salles. Donc je pense que...

Et c'est quand même important puisque quand même ce sont des étudiants qui payent dans leurs droits d'inscription un droit d'accueil à la bibliothèque et qui ne seront pas sur le même niveau de service que des étudiants d'autres sections, en particulier de Sciences, de Droit et de Lettres.

Je parle bien des étudiants.

M. Debeaufort.- Je vais donner la parole à Alexandre.

Je te résume en deux minutes. C'est la fermeture de la bibliothèque pour les travaux pour deux ans. *Quid* de ce qui est offert en substitution aux étudiants et aux collègues pendant la durée des travaux ?

M. Fournier.- Comme on l'avait déjà dit lors d'un CT, je crois, il est prévu de faire des informations auprès des étudiants, du personnel pour indiquer quelles sont les autres bibliothèques ouvertes pendant cette longue période.

Sinon, il y a aussi... il peut y avoir des installations de tables et de chaises supplémentaires à la BU Droit-Lettres pour offrir, en gros, une cinquantaine de places supplémentaires.

Alors, je sais bien que ce n'est pas beaucoup, mais c'est tout ce qu'on a pu faire.

Sinon, effectivement, orienter les étudiants vers d'autres bibliothèques qui sont moins fréquentées comme, par exemple, la B2UFR où il y a quand même moins de monde, il y a pas mal de places, et là aussi cela permet d'orienter vers d'autres lieux les étudiants.

M. Rollin.- Rassurez-moi, ce n'est pas... À la bibliothèque Droit-Lettres, vous dites qu'il y aura 50 places supplémentaires. Je pense qu'en Sciences, il y a un peu plus de 50 étudiants.

M. Fournier.- Oui, mais...

M. Rollin.- Cela veut dire qu'on a quand même une... Enfin, il va y avoir une discrimination quelque part parce que les étudiants de Sciences n'auront pas le même niveau de service que d'autres étudiants sur cette période-là.

M. Fournier.- Si, ils auront...

M. Rollin.- 50 places supplémentaires, cela fait limite quand même pour travailler.

M. Fournier.- Cela fait un peu juste, mais en même temps, la bibliothèque de Sciences n'est pas non plus remplie tout le temps, heureusement, parce qu'il y a quand même beaucoup de places.

Mais au niveau des services, on va quand même faire une petite BU Sciences à l'intérieur de la BU Droit-Lettres. C'est-à-dire que l'équipe de la BU Sciences rendra les mêmes services qu'elle rend actuellement au niveau de l'accueil, de l'information, vraiment dédiée pour les étudiants de Sciences, STAPS.

Donc il y a quand même un effort fait au niveau de l'accueil. D'ailleurs, cela va se passer dans ce qu'on appelle la salle de communication de la BU Droit-Lettres où il y aura vraiment un espace dédié qui sera l'espace Sciences, Santé... Enfin, Sciences et STAPS.

M. Debeaufort.- Si je peux me permettre, Alexandre. Les ouvrages restent disponibles sur l'ensemble des autres bibliothèques et aussi il ne faut pas oublier qu'il y a des bibliothèques périphériques.

Moi, il y en a une que je connais bien, c'est celle de l'IUT. Il y a une grande salle de travail sur tout le premier étage qui doit faire, je ne sais pas, 50 ou 60 places. Quand il y a 10 étudiants dedans, c'est un grand maximum.

Donc il y a aussi d'autres bibliothèques périphériques où nos étudiants peuvent venir avec plaisir à l'IUT. Ils seront les bienvenus. Enfin, j'espère. Normalement.

M. Fournier.- C'est vrai qu'au tout départ, on était parti sur d'autres solutions, notamment un Algeco, mais c'était beaucoup trop onéreux pour... En plus, au niveau du nombre de places à proposer, ce n'était pas du tout intéressant.

Donc c'est vrai que l'option la plus favorable, c'était l'accueil des étudiants, de faire un accueil particulier BU Sciences à l'intérieur de la BU Droit-Lettres et réorienter ensuite par un système d'information, de signets à destination des étudiants pour les orienter vers des BU comme la BU de l'IUT, comme la B2UFR, qui effectivement sont moins fréquentées. C'est principalement ce qui a été décidé.

Par contre, au niveau des ouvrages, ce sont vraiment les... On ne peut pas transférer à la BU Droit-Lettres la totalité des ouvrages de Sciences et de STAPS. Donc ce qui a été fait, c'est qu'il y a eu un énorme désherbage fait sur les collections, ce qui a permis aussi de recoter les collections des BU Sciences... enfin, de la BU Sciences pour Sciences et STAPS.

Il y a aussi des dons au niveau de la Médiathèque, puisqu'à l'ouverture du Learning Center, la Médiathèque ne proposera plus du tout les mêmes fonds.

On avait un fonds qui était très, très vieilli à la Médiathèque. Donc actuellement, il y a des opérations de dons. Là, je vois M. Salvadori qui a fait sa petite... son petit passage.

M. Salvadori.- J'y vais tous les jours !

M. Fournier.- Voilà.

M. Salvadori.- Si on peut mettre un semi-remorque à ma disposition.

M. Fournier.- On y pensera.

Voilà ce que je peux vous dire.

Il y a une vraie sélection aussi d'ouvrages en Sciences et en STAPS pour les étudiants puisque la BU Droit-Lettres ne pourra pas accueillir tous les ouvrages qui sont actuellement à la BU Sciences, mais ce sont vraiment les ouvrages de concours, les ouvrages les plus empruntés par les étudiants.

Il y a vraiment eu un travail de fond des bibliothécaires réalisé sur la sélection des ouvrages qui seront proposés à la BU Sciences.

Et au niveau des services et de l'accueil, je le répète, il y aura vraiment les mêmes services rendus par le personnel auprès des étudiants de Sciences et STAPS.

Le Président.- Merci, Alexandre.
Oui, allez-y.

Mme Privé.- Deux interrogations par rapport à ce qui vient d'être dit.
Du coup, au niveau des ouvrages, puisqu'il y a une partie qui est en donation actuellement, une partie qui va se retrouver en BU Droit-Lettres, mais pour les ouvrages qui justement ne pourront pas se retrouver là, seront-ils à la disposition des étudiants ? Si oui, par quels moyens ?

M. Fournier.- Non... Non, ils ne seront pas à disposition. Il y aura des opérations de déménagement. Les ouvrages... Une partie des ouvrages va rester.

Alors, pour ce qui est du magasin, il y aura une partie des ouvrages qui va être sélectionnée et qui va être transférée dans les magasins de la BU Droit-Lettres.

Par contre, évidemment, vous imaginez qu'à la BU Sciences, les magasins, c'est plusieurs étages. C'est vraiment un nombre conséquent de volumes. Donc c'est pareil, on n'a pas pu tout transférer. Donc il y a beaucoup d'ouvrages qui vont être en cartons et d'autres qui vont être sur... qui vont rester dans la BU Sciences également en cartons sur les salles de Sciences... enfin la salle de Sciences et l'ancienne salle d'Économie notamment. Des ouvrages qui vont vraiment... qui ne seront pas à disposition parce qu'on ne peut pas tout transférer, c'est impossible.

Mme Privé.- Et au niveau de la communication par rapport aux étudiants qui vont arriver en Sciences l'année prochaine, comment cela va-t-il se passer ? Comment vont-ils être informés des nombreux endroits ?

M. Fournier.- Là, on a déjà pris contact. Notamment, on a discuté avec le PFVU et avec le service qui est chargé d'accueillir les étudiants à la rentrée.

Les tuteurs vont être informés.

Il y aura vraiment des informations à destination de ceux qui accueillent les étudiants.

Je crois qu'on va faire des informations dans les amphis aussi - Sciences, STAPS, etc. - vraiment pour que les arrivants puissent être informés.

Ensuite, l'information pour les autres étudiants déjà sur place va se faire aussi à ce moment-là, au fur et à mesure, par des signets, des choses comme cela.

Des formations numériques également.

On utilise tous les biais de communication pour informer les étudiants.

Mme Serée-Chaussinand.- Je me permets juste d'intervenir pour dire que lors des Campus Days aussi, il y aura des activités qui seront là pour en quelque sorte pointer le déménagement des collections des BU Sciences et Santé et donc faire en sorte que ce soit visible et que ce soit positif aussi d'une certaine manière.

Mme Privé.- Juste une dernière remarque.

Oui, parce que c'est vrai que... Je pense à l'exemple qui a été pris par rapport à la salle de travail de l'IUT.

C'est vrai que l'IUT par rapport au campus de Sciences, que ce soit Mirande ou que ce soit tous ces campus-là qui accueillent les Sciences et Techniques, c'est assez loin.

Donc vraiment, que tout se passe pour le mieux pour privilégier les étudiants et...

M. Fournier.- Je pense qu'il faut relativiser.

M. Debeaufort.- Je peux donner un exemple parce que moi, j'enseigne à l'IUT. Je fais ma recherche à Épicure, donc c'est le bâtiment qui est dans la bibliothèque. On met cinq minutes à peine. Il ne faut pas dire que c'est loin. Et vous êtes jeune.

Mme Privé.- Non, juste au niveau de l'orientation et de... Parce que ce n'est pas forcément évident pour les nouveaux étudiants de se repérer sur le campus. Donc vraiment que tout soit fait pour faciliter au mieux les étudiants. Qu'ils ne soient pas perdus pour retrouver les endroits qui leur sont destinés.

M. Debeaufort.- Je vous rappelle qu'à la rentrée, il y a la visite du campus, etc. et qu'ils sont bien accompagnés pour leur montrer où sont les différentes composantes. On insistera au moment de la visite du campus en rappelant les différentes bibliothèques.

Le Président.- Philippe, tu voulais dire un mot ou pas ?

M. Salvadori.- Cela n'a rien à voir, mais c'est pour finir sur une note d'humour.

Le Président.- Attends, parce que je pense qu'Ambre voulait intervenir sur la question des bibliothèques.

M. Salvadori.- Voilà.

Le Président.- Et puis tu pourras... Si c'est un autre sujet, tu interviendras. Ambre.

Mme Adamiak.- C'était juste pour rebondir sur ce que disait Christelle rapidement, effectivement, concernant le Learning Center, tout cela.

On a mis également des étudiants sur la création... Merci... On a mis des étudiants sur la création des affiches, tout cela, informatives justement, qui permettraient de rediriger nos étudiants à la rentrée.

Le Président.- Philippe.

M. Salvadori.- Oui, je ne veux pas abuser du temps de la commission. J'aimerais donner lecture d'un document tiré de Parcoursup...

M. de Mesnard.- Micro.

M. Salvadori.- Pardon... J'aimerais vous donner lecture d'un document de trois lignes, tiré de Parcoursup, dont la presse nationale s'est fait l'écho et qui va vous montrer que, d'une part, l'information sur ce qu'offre l'université de Bourgogne est bien faite auprès des lycéens et, d'autre part, que cela reste un pays de liberté que notre université.

C'est donc une lettre de motivation reçue par le département de Géographie de l'université de Bourgogne.

« *Madame, Monsieur,*
Actuellement lycéen en terminale économique et sociale au lycée - bip, ici un grand lycée dijonnais -, je suis intéressé par votre licence proposée à l'université de Bourgogne.

Je pense qu'elle pourra m'aider, moi et mes camarades, à organiser la lutte des classes et pour permettre la révolution prolétarienne et ainsi libérer les prolétaires de l'oppression bourgeoise.

En espérant une réponse favorable à ma demande.
Cordialement. »

La réponse est bien évidemment « oui ».

(Sourires)

Le Président.- Voilà, c'est parfait.

Très bien, je vous remercie de cette information qui était dans *Le bien public*, je crois, ce matin, me semble-t-il.

Je voudrais simplement à nouveau vous remercier pour votre participation à des discussions, vous le voyez, qui sont des discussions tout à fait ouvertes et dire que le prochain conseil d'administration a lieu le 10 juillet.

Compte tenu de l'importance de l'ordre du jour, puisque nous examinerons le budget rectificatif, le premier budget rectificatif de l'année, et les opportunités de prélèvement sur le fonds de roulement, c'est donc un conseil d'administration important, il est prévu qu'il se déroule sur l'ensemble de la journée. Donc réservez complètement votre journée du 10 juillet.

Ce sera le dernier conseil d'administration de l'année universitaire.

Grand merci à tous.

Bonne fin de journée.

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 04)

Le Président

Alain BONNIN